

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS
ANNÉE 2023

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité .

Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

■ Chapitre 1 Territoire desservi

[Page 4](#)

1-1 Territoire desservi

- 1-1-1 Présentation du périmètre
- 1-1-2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement
- 1-1-3 Déchets pris en charge par le service

■ Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

[Page 8](#)

2-1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

2-2 Action de communication

2-3 Actions de prévention des déchets

- 2-3-1 La recyclerie Cœur Vendée
- 2-3-2 Bilan fonctionnement de la recyclerie Cœur Vendée
- 2-3-3 Opération broyage de sapins
- 2-3-4 Compostage

■ Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

[Page 17](#)

3-1 Précollecte

3-2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3-3 Organisation de la collecte en porte à porte

3-4 Fréquence de la collecte

3-5 Focus sur les déchèterie

- 3-5-1 Jours et heures d'ouvertures
- 3-5-2 Fréquentation des déchèteries

■ Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

[Page 27](#)

4-1 Evolution des tonnages

- 4-1-1 Evolution des tonnages OMR
- 4-1-2 Evolution des tonnages emballages
- 4-1-3 Evolution des tonnages papiers
- 4-1-4 Evolution des tonnages verre
- 4-1-5 Evolution des tonnages cartons
- 4-1-6 Evolution des tonnages biodéchets
- 4-1-7 Evolution des tonnages déchèteries

4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

■ Chapitre 5 Traitement des déchets

[Page 36](#)

5-1 Sites de traitement

5-2 Tonnages traités

5-3 Performances de valorisation

■ Chapitre 6 Impact environnemental et sanitaire

[Page 39](#)

■ Chapitre 7 La relation aux usagers

[Page 41](#)

7-1 La gestion administrative

7-2 Les moyens d'information

7-3 La gestion courante des comptes usagers

7-4 Le traitement des demandes particulières

PARTIE 2 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

■ Chapitre 8 Modalité d'exploitation du service public de gestion des déchets

[Page 47](#)

8-1 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

■ Chapitre 9 Budget Coût du Service et financement

[Page 48](#)

9-1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

9-2 Le coût aidé du service public

9-3 Le financement du service public

■ Conclusions 2023

[Page 57](#)

■ Perspectives 2024

[Page 58](#)

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

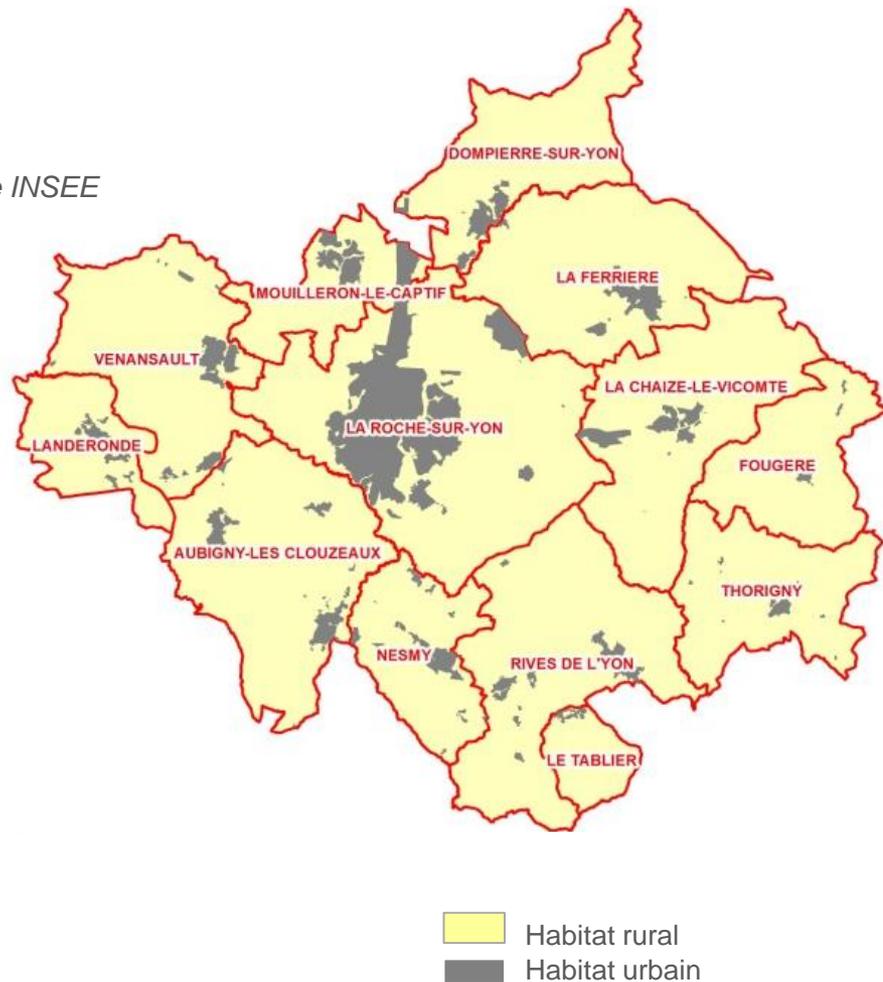
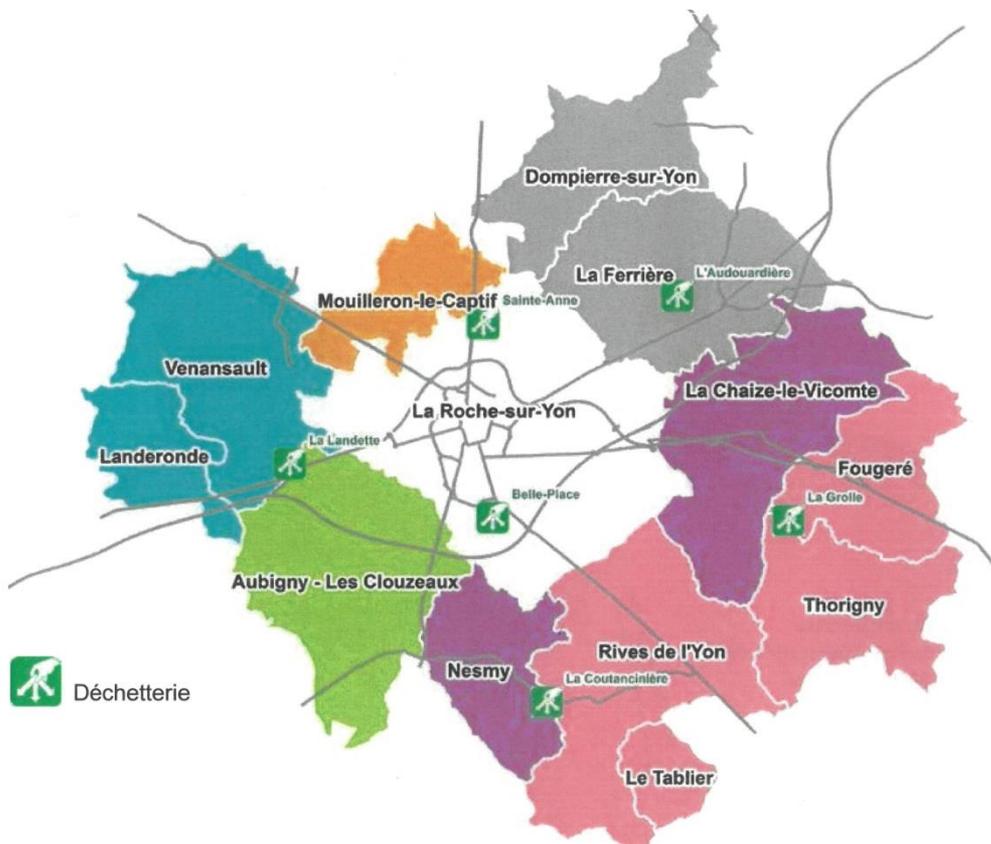
Chapitre 1 Territoire desservi

1-1 Territoire desservi

13 communes sont desservies, ce qui représente :

102 305 habitants + 0,53 % d'évolution par rapport à 2022 *Population totale INSEE*

98 290 habitants *Population municipale INSEE*



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 Territoire desservi

1-1-2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La Roche-sur-Yon Agglomération assure la compétence **COLLECTE** des déchets ménagers depuis 1997.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers	Déchèteries
Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Mode de collecte	93% PAP	9% PAP	93% PAP	9% PAP	6 déchèteries
	7% AV	91% AV	7% AV	91% AV	
Fréquence majoritaire de collecte	1 fois /semaine	2 fois /mois	1 fois /semaine	2 fois /mois	
Fréquence maximale de collecte	2 fois /semaine	1 fois /semaine	1 fois /semaine	1 fois /semaine	

PAP = porte à porte / AV = apport volontaire

La compétence **TRAITEMENT** a été transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis 2003.

Quai de transfert	Oui	Non	Non	Non	-
Transport	Géré par le syndicat de traitement				
Traitement	Tri-compostage ou installation de stockage	Site de transit puis filières de recyclage	Centre de tri puis filières de recyclage	Site de transit puis filière de recyclage	Filières de recyclage ou de traitement

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

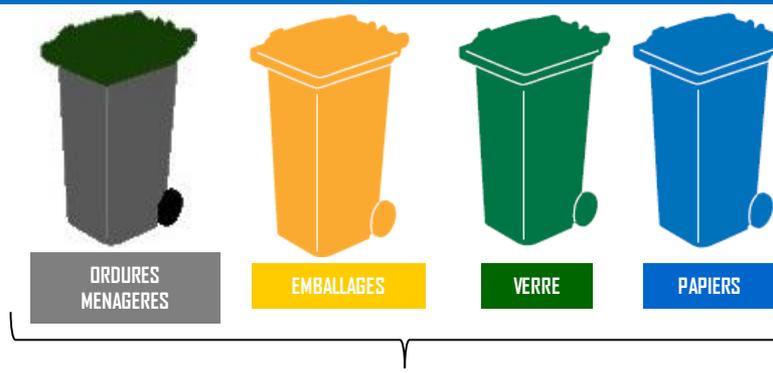
Chapitre 1 Territoire desservi

1-1-3 Déchets pris en charge par le service

COLLECTE EN PORTE A PORTE



Collecte des particuliers en habitat pavillonnaire, petits collectifs et commerçants

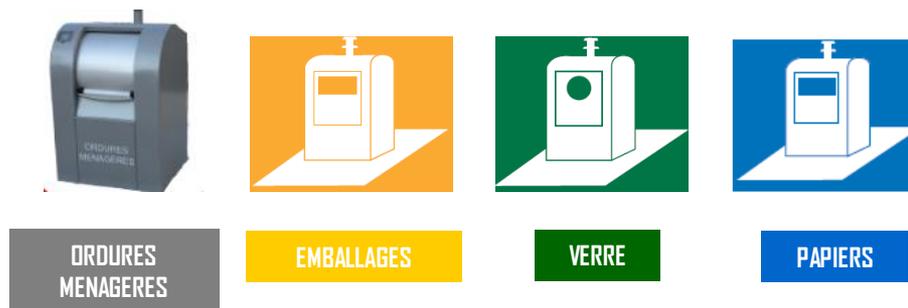
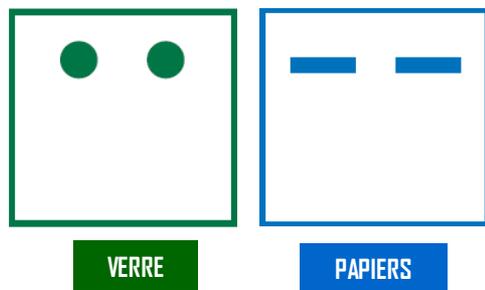


Collectes pour les professionnels, administrations et résidences collectives



Collectes spécifiques pour les professionnels et administrations (EHPAD, établissements scolaires,...)

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Les colonnes enterrées sont installées dans l'hyper centre-ville de La Roche-Sur-Yon et dans les zones ANRU et écoquartiers de la ville.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 Territoire desservi

1-1-3 Déchets pris en charge par le service

COLLECTE EN DECHETERIE



COLLECTES SPECIFIQUES	Belle Place	Sainte Anne
 RÉUTILISATION REEMPLOI	X	X
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	X	
 AMIANTE / CIMENT		X Sur rendez-vous

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-1 – Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010 la production totale de déchets a augmenté de **19%** malgré une réduction de **17%** des ordures ménagères.

L'évolution la plus importante concerne les déchets déposés en déchèteries : **+ 52%**, reflet de ce qui est constaté sur d'autres territoires.

La mise en place de la redevance incitative en 2011 a pu renforcer le report de tonnages de déchets vers ces équipements, au regard de la performance des tonnages en OMR notamment. Une solution pour inverser cette tendance pourrait être la mise en place d'une incitation également en déchèteries.

INDICE DE REDUCTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2010-2023
Ordures ménagères	100	97	97	94	96	96	93	84	85	84	86	87	85	83	-17%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	100	98	99	99	97	94	95	101	103	103	99	101	99	95	-5%
Verre ²	100	100	100	102	102	104	107	113	118	122	127	131	131	125	25%
Biodéchets	100	98	97	93	92	90	94	95	93	90	77	79	79	78	-22%
Total OMA	100	98	98	96	97	96	96	92	94	94	94	96	94	91	-9%
Déchèteries	100	114	110	124	122	129	138	150	153	163	141	164	152	152	52%
TOTAL DECHETS	100	105	103	109	108	111	115	119	121	126	116	127	120	119	19%
Total déchets HORS GRAVATS	100	104	102	107	107	110	113	116	119	124	115	122	115	114	14%

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP / ² yc tonnages déchèteries

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100
- l'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-2 – Actions de communication

La Roche-sur-Yon Agglomération met en œuvre divers moyens d'information auprès des usagers du territoire dans un objectif constant de prévention et de réduction des déchets.

➤ Animations en milieu scolaire, visites de Vendée Tri et de l'unité de Tri-Mécano-Biologique (TMB)

Etablissements scolaires	37
Visites Vendée Tri	60
Visites Tri-Mécano-Biologique	0

En 2023, ce sont **97 interventions** qui ont été animées par les ambassadeurs de tri de Trivalis.

Le contenu pédagogique est adapté en fonction du cycle concerné. Il s'agit d'ateliers sur le thème de la reconnaissance des matières et du tri des emballages, le recyclage, la réduction des déchets, ou encore la visite d'équipements de traitement des déchets (centre de tri et usine de tri-compostage).

➤ Distribution de sacs jaunes

La distribution de sacs jaunes s'est déroulée du 01/03/23 au 10/05/23. Les ambassadeurs ont équipé les foyers des 13 communes de 2 rouleaux de sacs jaunes.



➤ La sensibilisation au porte à porte

2 ambassadeurs du tri sont intervenus auprès des foyers afin de sensibiliser aux consignes de tri et aux dépôts en points d'apport volontaire :

- 14 jours en juin sur les quartiers des Halles et Jean Yole ;
- 3 jours en octobre sur le quartier Enrilise et le domaine des Prairies d'Eden.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3 – Actions de prévention des déchets

2-3-1 – La Recyclerie Cœur Vendée



➤ Le contexte

Les 3 EPCI :

- La Roche-sur-Yon Agglomération
 - La Communauté de Communes Vie et Boulogne
 - La Communauté de Communes du Pays des Achards
- soutiennent financièrement le fonctionnement de la Recyclerie.**

➤ Le fonctionnement

Exploité depuis 2017 par les Chantiers du Réemploi, le nouveau bâtiment de 1 700 m² a ouvert ses portes au public en juillet 2021

- ❖ Le réemploi des objets
- ❖ Le réemploi de l'électroménager
- ❖ Le réemploi et le reconditionnement d'ordinateurs
- ❖ La vente d'objets réemployés



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

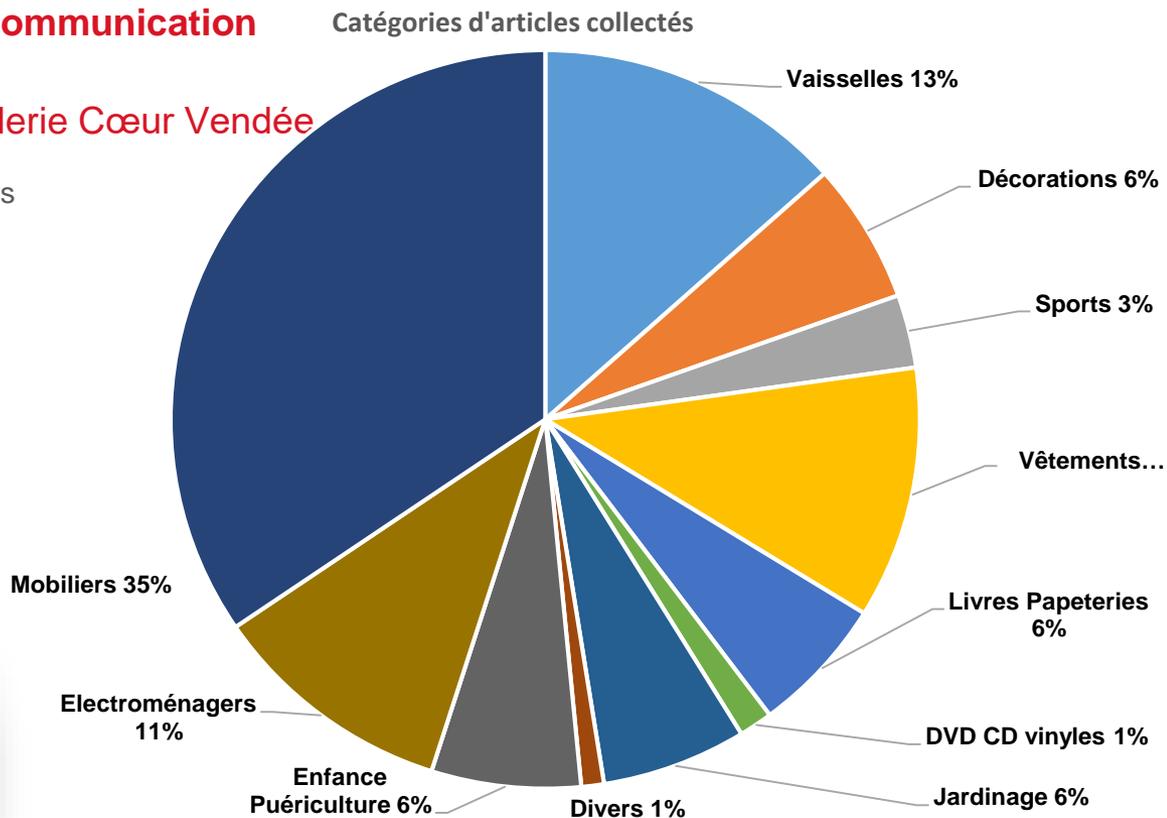
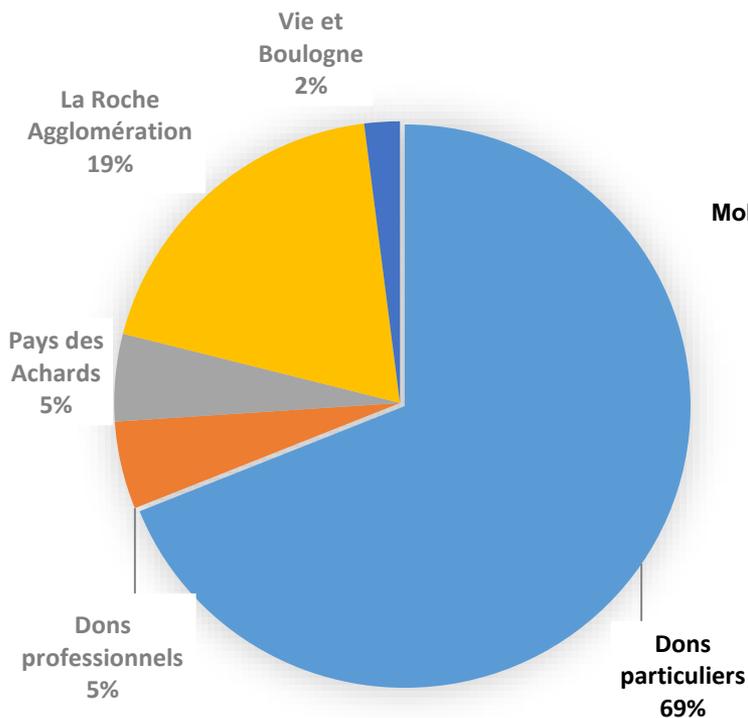
Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3 – Actions de prévention des déchets

2-3-2 – Bilan fonctionnement de la Recyclerie Cœur Vendée

241 tonnes ont été détournées, dont 63,5 tonnes en provenance des déchèteries :

- 46 tonnes en provenance des déchèteries de Belle Place et de Sainte Anne



+23% ↑
Panier moyen = **12,57 €**
27 541 passages en caisses
56 000 visiteurs

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3-3 – Opération broyage de sapins

Depuis Noël 2011, La Roche-sur-Yon Agglomération propose aux habitants de recycler leur sapin de Noël.

- Aménagement d'au moins 1 point de dépôt sur chaque commune
- Broyage des sapins directement sur site par une entreprise d'insertion (Graine d'ID) - Broyage par déchiquetage
- Broyat réutilisé par les services espaces verts des communes qui le souhaitent
- Globalement bonne qualité de tri



En 2023 : -6% par rapport à 2022

Année	Quantité Sapins Broyés	Points de collecte
2023	2842	23
2022	3372	23
2021	3010	24
2020	3391	24
2019	2036	24
2018	1886	23
2017	2067	25
2016	1230	22
2015	980	24

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

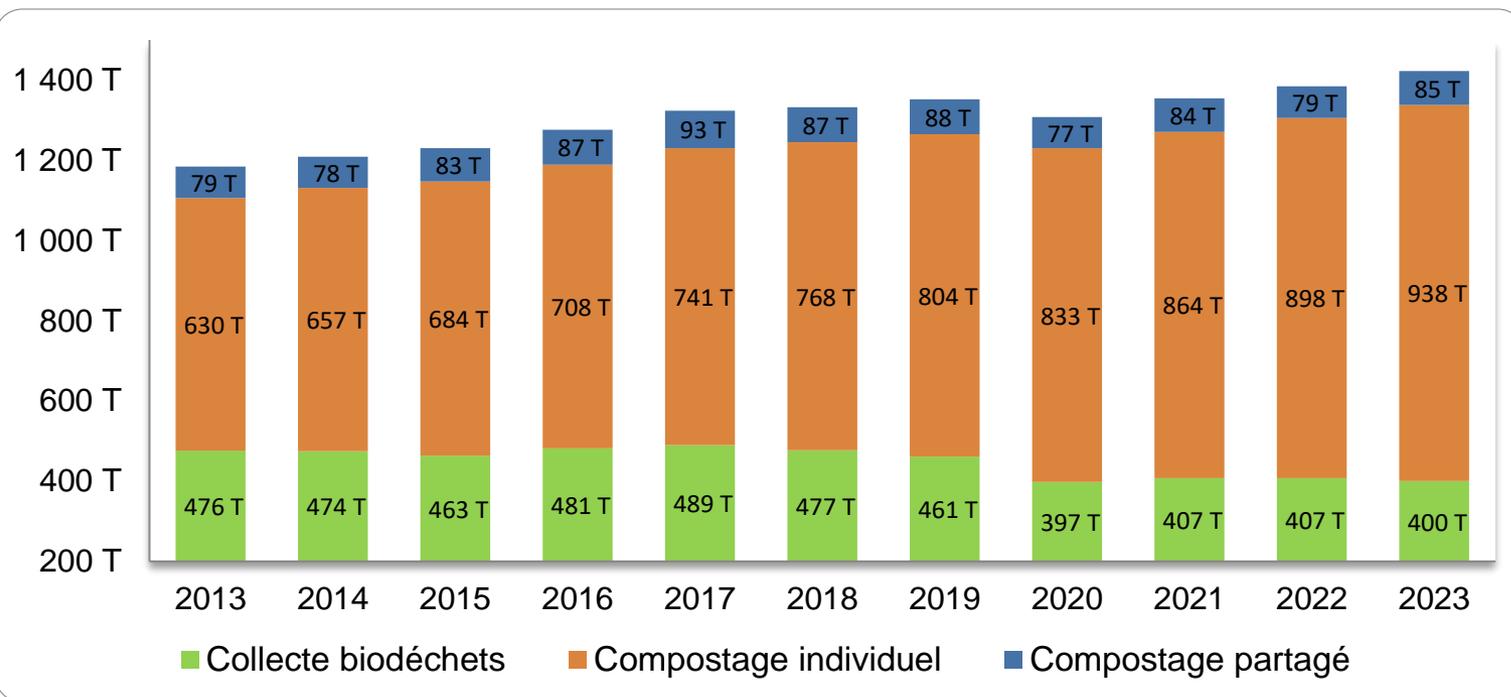
Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3-4 – Compostage

La fraction fermentescible des ordures ménagères représente entre 20% et 30 % du poids de la poubelle.

La Roche-sur-Yon Agglomération encourage le tri à la source des biodéchets par :

- la pratique du compostage individuel => estimation de **15 637 foyers équipés**
- la pratique du compostage collectif de quartier ou en pied d'immeuble => estimation de **750 foyers inscrits**
- la collecte des restes de repas dans les établissements de restauration => **53 établissements adhérents**



1 423 tonnes de déchets fermentescibles ont été détournées des ordures ménagères

SOIT **10,6%** du poids des OM

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3-4 – Compostage

• **Le compostage individuel**

L'Agglomération propose 2 types de composteurs bois (avec son bioseau) :

- un modèle 400 L à 15 €
- un modèle 600 L à 23 €

Cette participation individuelle représente 22 à 30% du coût réel des équipements.

666 composteurs individuels ont été distribués en 2023 portant l'estimation du nombre de foyers équipés à 15 637, soit un taux d'équipement évalué à plus de 47 % des foyers résidant en habitat individuel (hors renouvellement).

Nombre	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Composteurs	12 358	12 804	13 402	13 881	14 393	14 971	15 637
Vente de composteurs par an	561	446	598	479	512	578	666



Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3-4 – Compostage

- **Le compostage partagé**

8 sites de compostage partagé sont en fonctionnement :

- 2 plateformes de compostage
- 4 pavillons de compostage couplés à des jardins partagés
- 1 site de compostage en pied d'immeuble
- 1 site de compostage en établissement (privé)



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 2 Prévention des déchets et communication

2-3-4 – Compostage

- Localisation des sites de compostage partagé

Le compostage de quartier en pavillon

Pavillon de compostage Jean Yole

Impasse des Frères Didot - La Roche-sur-Yon

Pavillon des Poilus

59 rue des Poilus - La Roche-sur-Yon

Pavillon Terre Nouvelle du Coteau

Place Willy Brandt - La Roche-sur-Yon

Pavillon de compostage du Val d'Ornay

Place des Eraudières - La Roche-sur-Yon

Le compostage en plateforme

Plateforme de compostage de la Margerie

Dompierre-sur-Yon

Plateforme de compostage des Clouzeaux

Boulevard des Artisans - Aubigny-Les Clouzeaux

Le compostage en pied d'immeuble

Site de compostage de la Vigne aux Roses

rue Jean Launois - La Roche-sur-Yon



Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-1 - Précollecte

La **précollecte** constitue l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison et les dépôts dans les contenants appropriés (sacs jaunes, colonnes de tri, bennes en déchèteries...) sont de bons exemples de précollecte.

Ce geste représente la première étape de la gestion des déchets et **ce rôle de l'utilisateur est très important pour permettre une prise en charge efficace des déchets par le service.**

Les équipements à disposition des usagers (bacs, sacs jaunes, colonnes de tri, bennes de déchèteries) disposent d'une signalétique appropriée pour suivre les bonnes consignes de tri.

Des rouleaux de sacs jaunes pour la collecte des emballages sont distribués en porte à porte.

Les ordures ménagères sont principalement collectées au moyen de bacs roulants équipés de puces électroniques permettant de comptabiliser le nombre de vidages.

Sur la commune de La Roche-Sur-Yon, certains secteurs spécifiques (hyper centre-ville, zones d'habitat collectif dense et éco-quartiers) sont desservis en colonnes enterrées. Les usagers disposent alors de badges ou de cartes pour y déposer leurs ordures ménagères.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-1 - Précollecte

Produits	Fournisseurs	Quantité	Flux	Caractéristiques Techniques	
Bacs roulants	Veolia	46 246 (bacs attribués et en place au 31/12/23)	Ordures ménagères : 89% Emballages : 7% Verre : 2% Papier : 1% Biodéchets : 1% Cartons : 0 %	120, 180, 240, 340 et 660 litres Marques Schaefer et Plastic Omnium	
Sacs jaunes	PTL	2 711 700 sacs distribués	Emballages	50 litres translucides	

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-1 - Précollecte

Produits	Fournisseurs	Quantité	Flux	Caractéristiques Techniques	
Colonnes aériennes	TEMACO (SULO)	292	Verre et papier	Volcano 3 m3 Préhension Kingshofer	
Colonnes enterrées (Zone hyper centre ville)	ASTECH	52	OM, emballages verre et papier	Maine 5 m3 Préhension Kingshofer	
Colonnes enterrées (Zone habitat collectif)	PLASTIC OMNIUM (SULO)	156	OM, emballages verre et papier	Minimax 4 m3 Préhension Kingshofer	 

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-2 – Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	TEXTILES	DECHETERIES
Contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Benne
Quantité au 31/12/2023	55	51	204	193	74	6
Tonnages	963	381	2 345	866	620	34 094
Population desservie	7 730	7 730	98 290	98 290	98 290	98 290
Ratios contenant / habitant	1 pour 141	1 pour 152	1 pour 482*	1 pour 509*	1 pour 1 328	1 pour 16 381**

* Citéo recommande pour les colonnes verre et papiers : **1 colonne pour 600 hab** en milieu urbain.

** Pas de ratio connu équipement/habitant, mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager, moyenne correspondant au contexte des déchèteries de l'Agglomération (recommandations ADEME).

- Le maillage de colonnes et l'organisation du réseau de déchèteries du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération sont en adéquation avec les prescriptions de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME.
- **La collecte des textiles** est assurée par 2 opérateurs : Le Relais et la Croix Rouge. L'éco-organisme Refashion pilote cette filière.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-3 – Organisation de la collecte en porte à porte

	ORDURES Ménagères	EMBALLAGES
Tonnages	12 454	3 752
Population desservie	90 999	90 999
Couleur du contenant	Bac à cuve grise et couvercle verre foncé	Sacs jaunes translucides ou bac à couvercle jaune

COLLECTES SPECIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS, LES RESIDENCES COLLECTIVES et LES ADMINISTRATIONS

(EHPAD, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES...)

Collecte des OM en C2 (2x/sem.) = 536 adhérents

Collecte en bac des papiers et/ou verre = 408 / 628 adhérents

Collecte des papiers de bureau = 364 adhérents

Collecte des cartons = 243 adhérents

Collecte des biodéchets = 53 adhérents

63% établissements scolaires, 14% cuisines centrales, 10% ehpad, 4% établissements hospitaliers, 4% associations, 4% restaurants-traiteurs

Aucun seuil n'est défini pour ces collectes.



Benne bi-compartmentée de 26 tonnes pour la collecte des ordures ménagères et des emballages en simultanée

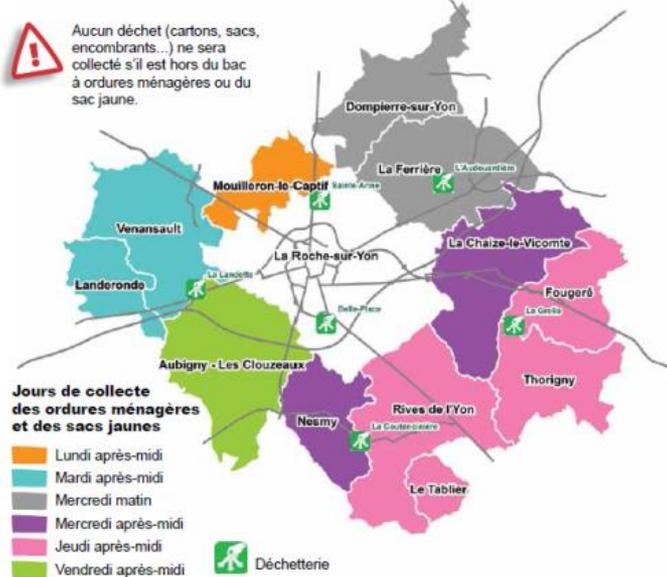
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-4 – Fréquence de la collecte



Calendrier de collecte des déchets à partir du 1^{er} janvier 2017



- Les bacs doivent être sortis la veille au soir pour les collectes du matin ou le matin pour les collectes de l'après-midi.
- Les verres et les papiers sont à déposer dans les colonnes les plus proches.

ATTENTION :
 en cas de jours fériés, la collecte est décalée d'un jour durant la semaine.



Une remarque, une réclamation sur la collecte ou le tri ?
 0 800 770 989

Bac cassé ou volé ?
 02 51 05 59 91

• **La collecte en porte à porte**

La **collecte** des ordures ménagères et des emballages est réalisée **une fois par semaine** à l'aide de bennes bi-compartmentées de 26 tonnes.

L'entreprise COVED, titulaire du marché de prestations de service, dispose de 7 bennes dont 2 bennes GNV (+ 1 de secours) et effectue 51 tournées chaque semaine pour collecter l'ensemble du territoire.

Les usagers professionnels peuvent bénéficier de services supplémentaires : 2^{ème} collecte hebdomadaire des ordures ménagères, collecte des biodéchets, des cartons, du verre et des papiers en porte à porte.

46 237 bacs en service dont
 89% dédiés à la collecte des ordures ménagères et
 11% à la collecte des déchets valorisables

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de présentation des bacs	34,75%	33,75%	32,19%	32,25%	31,98%	30,11%	28,39%

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

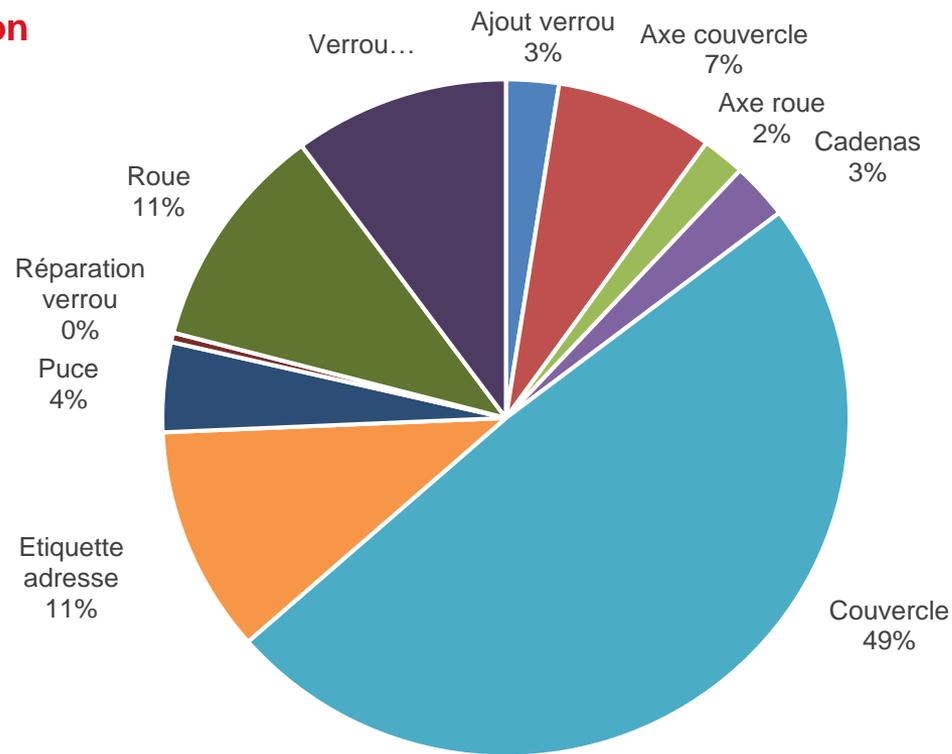
3-4 – Fréquence de la collecte

• **La maintenance des bacs**

La **maintenance** des bacs est assurée en prestation de service par Veolia Propreté.

En 2023, **1860 interventions** ont été réalisées :

- **89% pour de la livraison** : nouvelles dotations, complément de dotation, échanges, retraits ;
- **11% pour des réparations ou autres dépannages** détaillés ci-contre.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de maintenance	1711	2333	2741	2465	2455	2031	2324	2409	1860

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-4 – Fréquence de la collecte

- **La collecte en apport volontaire**

L'ensemble des colonnes (aériennes et enterrées) sont équipées de **sondes de télé-relève** permettant d'éviter les débordements et d'optimiser les tournées de vidage. La fréquence de vidage est donc adaptée aux besoins. Toutefois, pour les ordures ménagères, le vidage est réalisé à minima 1 fois par semaine pour éviter toutes nuisances.

COVED dispose de 2 camions grue ampliroll pour assurer cette prestation



L'entreprise a également à sa charge le lavage de l'ensemble du parc de colonnes :

- Lavage complet des PAV
 - 3 campagnes/an (planning modulable selon les besoins identifiés)
- Lavage intermédiaire des PAV de l'hyper centre-ville de La Roche-sur-Yon
 - Nettoyage intérieur et extérieur de la borne d'introduction + plateforme
 - Prestation organisée selon un calendrier saisonnier



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

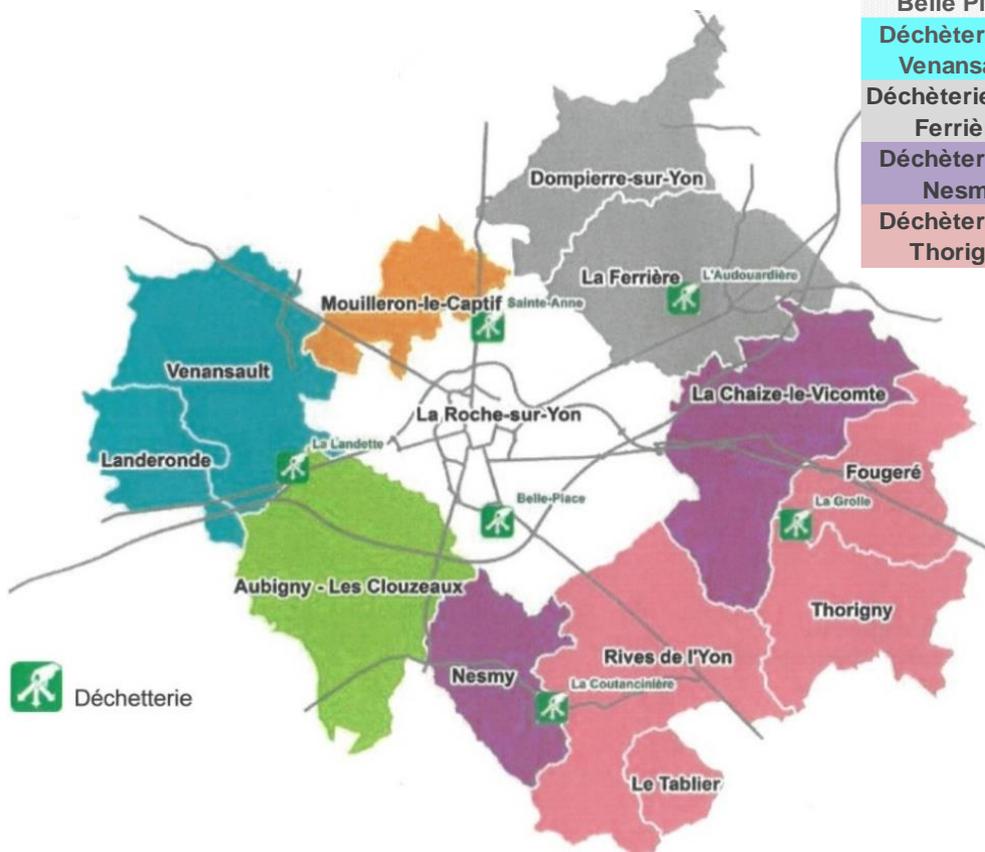
Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-5 – Focus sur les déchèteries

3-5-1 – Jours et heures d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchèterie de Sainte Anne	X	X	X	X	X	X
Déchèterie de Belle Place	X	X	X	X	X	X
Déchèterie de Venansault			X		O	X
Déchèterie de la Ferrière	X					X
Déchèterie de Nesmy	X		O			X
Déchèterie de Thorigny			X			X

O : ouverture en demi journée l'après-midi



Horaires d'été:

Du 1er mars au 31 octobre : 9h - 12h et 14h - 18h

Horaires d'hiver :

Du 1er novembre au 28 février : 9h - 12h et 14h - 17h30

Ouverture **en continu le samedi** à l'exception de la déchèterie de Thorigny.

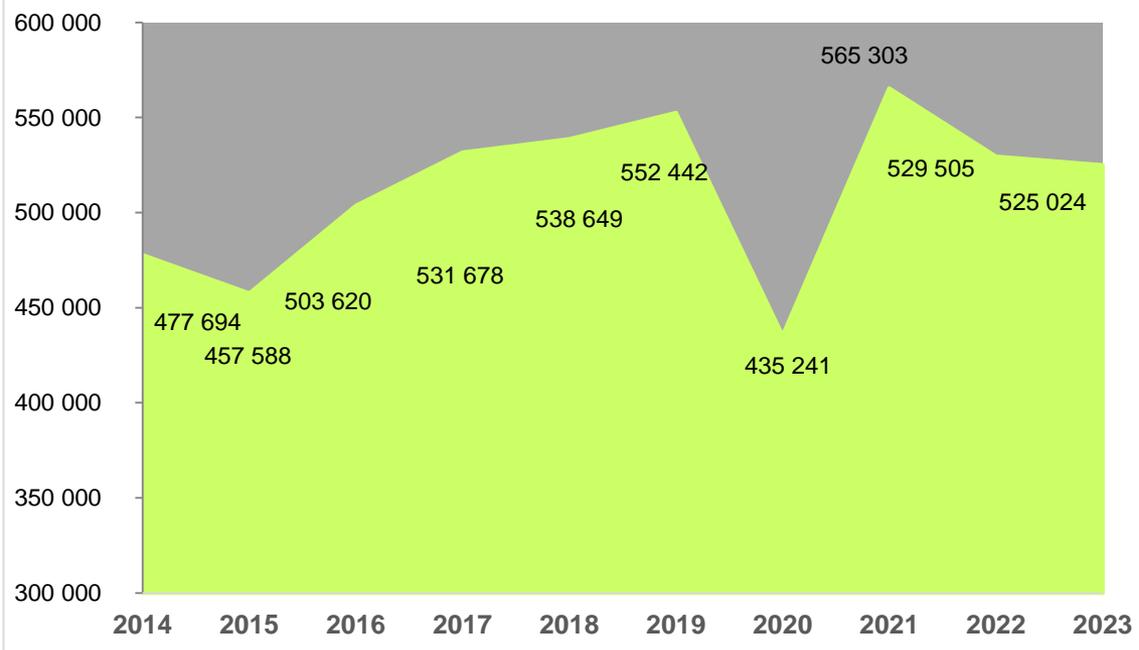
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : organisation

3-5 – Focus sur les déchèteries

3-5-2 – Fréquentation des déchèteries

Fréquentation annuelle des déchèteries



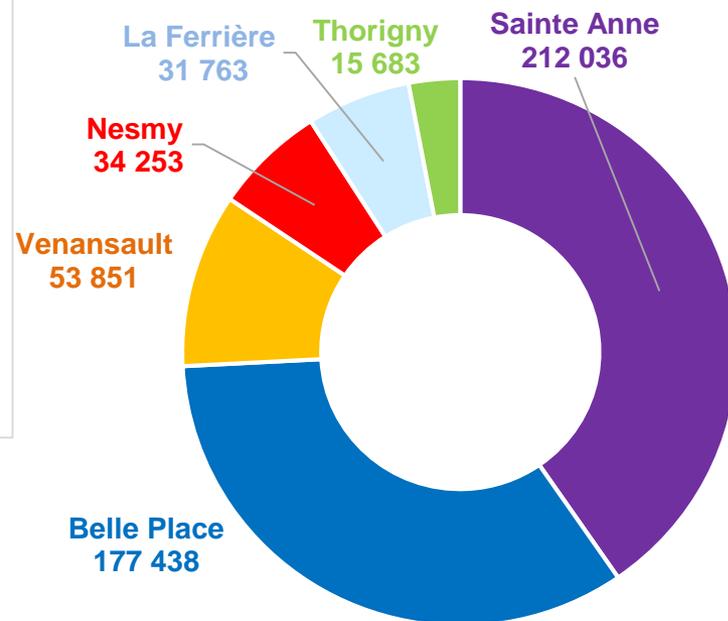
En 2023, la **fréquentation des déchèteries se stabilise -0,85%** des déchèteries du territoire.

Le poids moyen des dépôts est de **64,9 kg/passage**, en légère hausse après 2 ans de baisse (-11 % depuis 2020)

525 024 passages sur les 6 déchèteries

74% des passages sur les déchèteries de Sainte Anne et Belle Place

5,34 passages/an/habitant



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-1 Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles(Omr)

2011 : Mise en place de la redevance incitative

2017 : Mise en place des extensions de consignes de tri et de la nouvelle structure tarifaire

Evolution des tonnages OMR



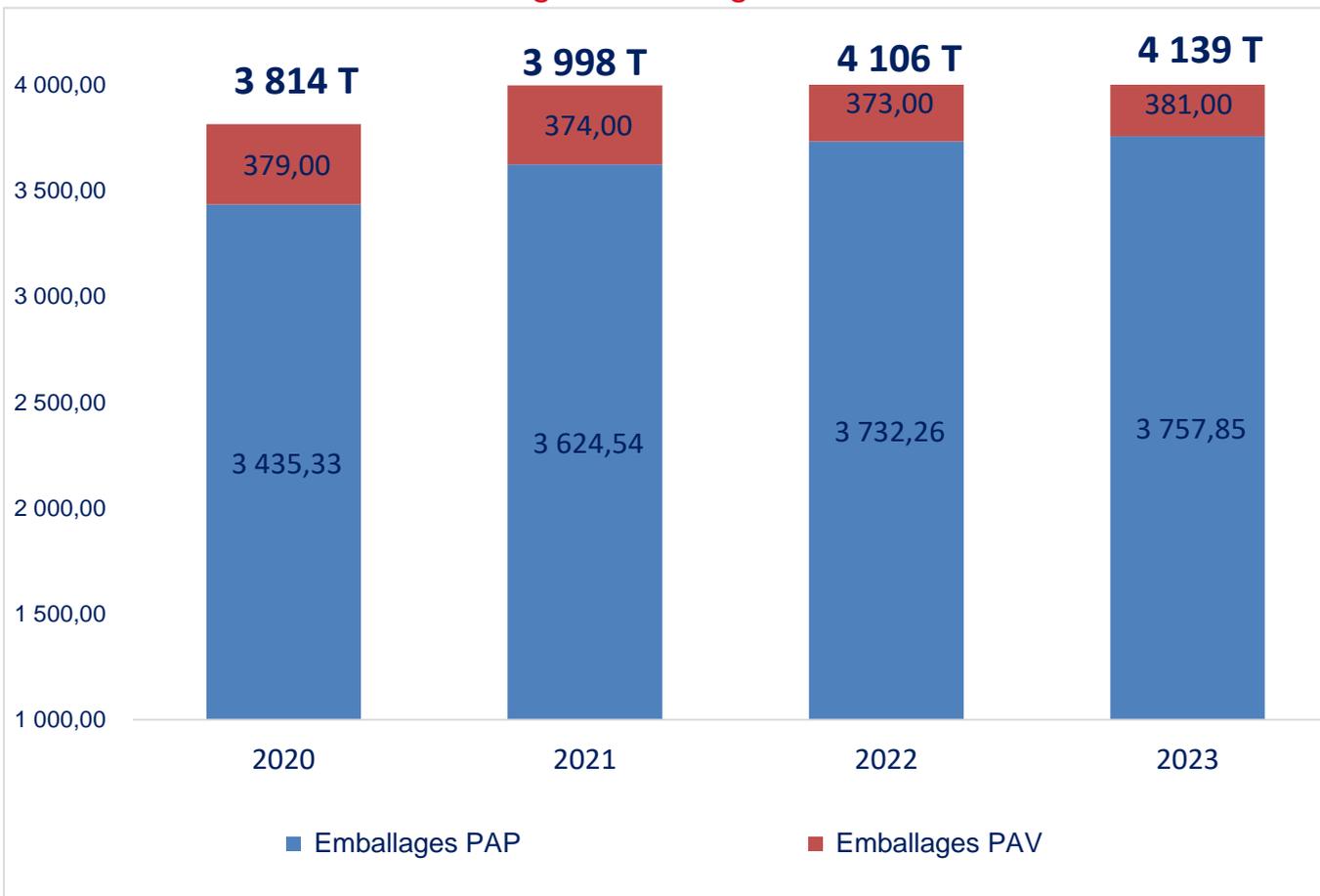
Après plusieurs années de baisse du tonnage d'OMr amorcée en 2010 à la mise en place de la redevance incitative et renforcée en 2017 avec la mise en place du nouveau schéma de collecte, la tendance est de nouveau à la baisse pour la deuxième année consécutive, soit -4 % depuis 2021.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-2 Evolution des tonnages emballages



Le tonnage des emballages affiche une légère progression pour cette année de 0,8%

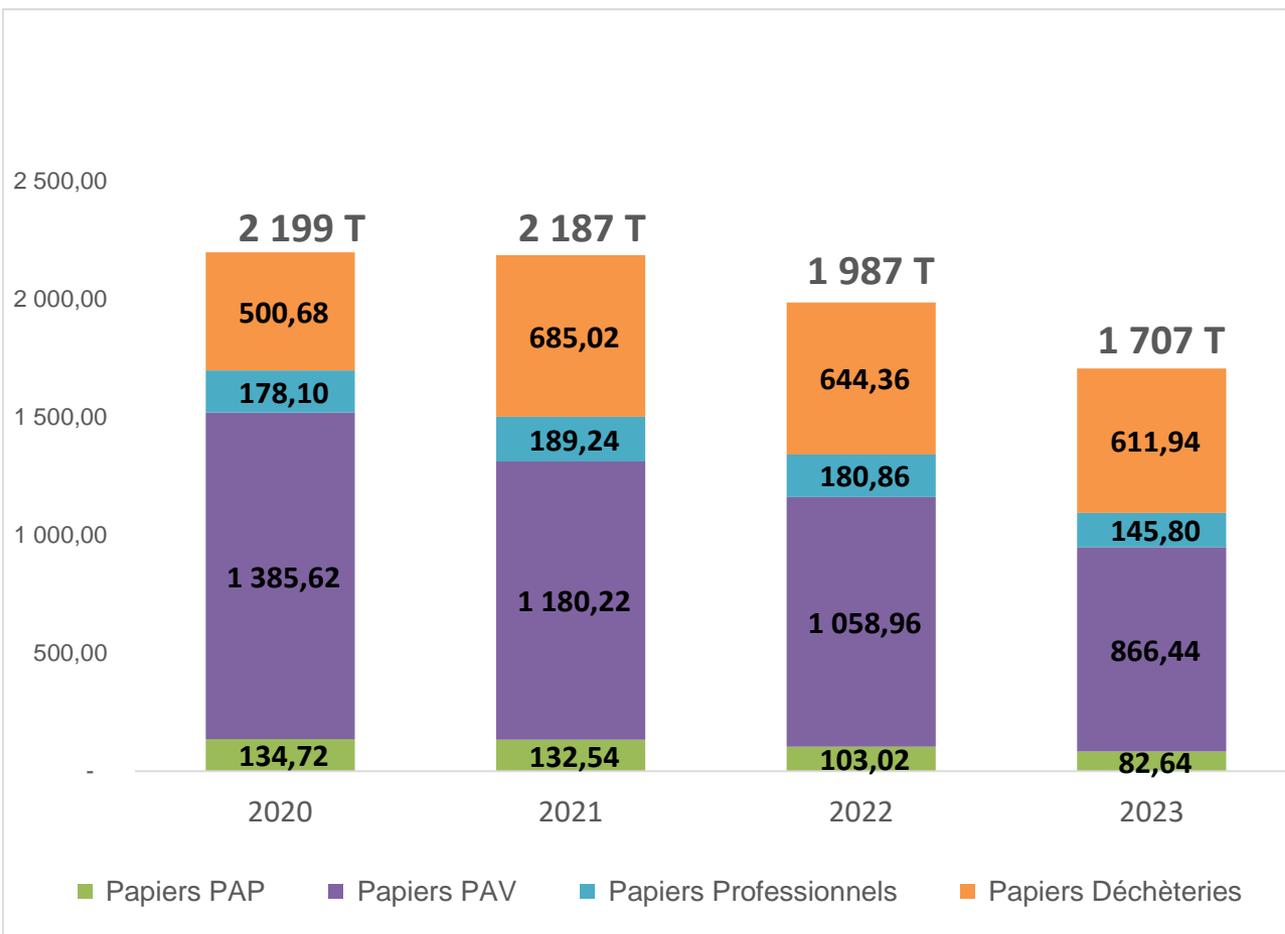
La qualité du tri s'améliore avec un taux de refus moyen de 29,37% (contre 35,18 % en 2022).

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-3 Evolution des tonnages papiers



Une baisse significative de **14 %** par rapport à 2022, notamment grâce à la dématérialisation de plus en plus fréquente des supports.

En 5 ans, les tonnages de papier ont baissé de 34% :

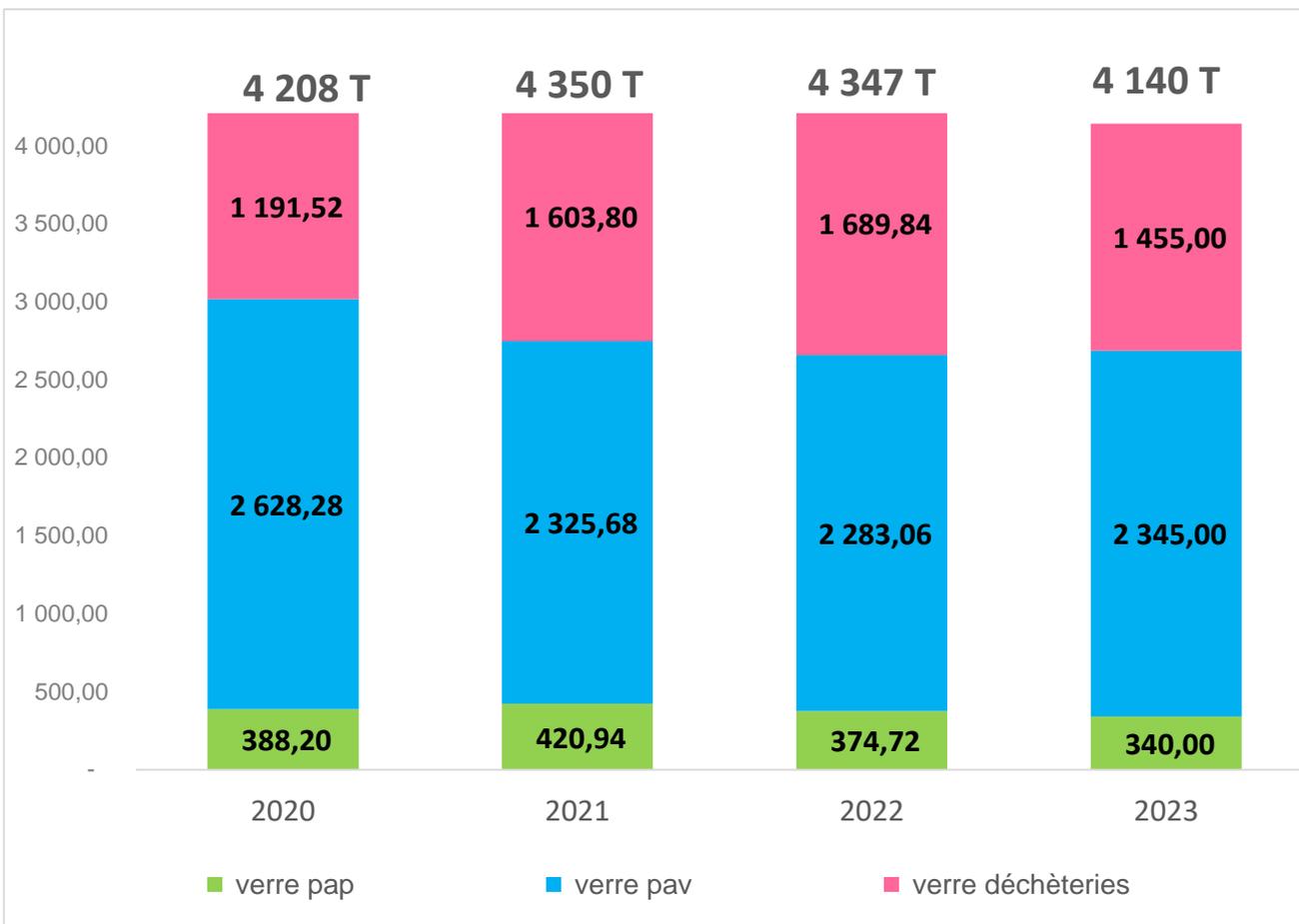
- Porte à porte : -51%
- Papiers de bureau des professionnels : -41%
- Apport volontaire : -37%
- Déchèteries : -22%

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-4 Evolution des tonnages verre



Après une année de stabilisation des tonnages en 2022, on constate une nouvelle baisse de 4,79%.

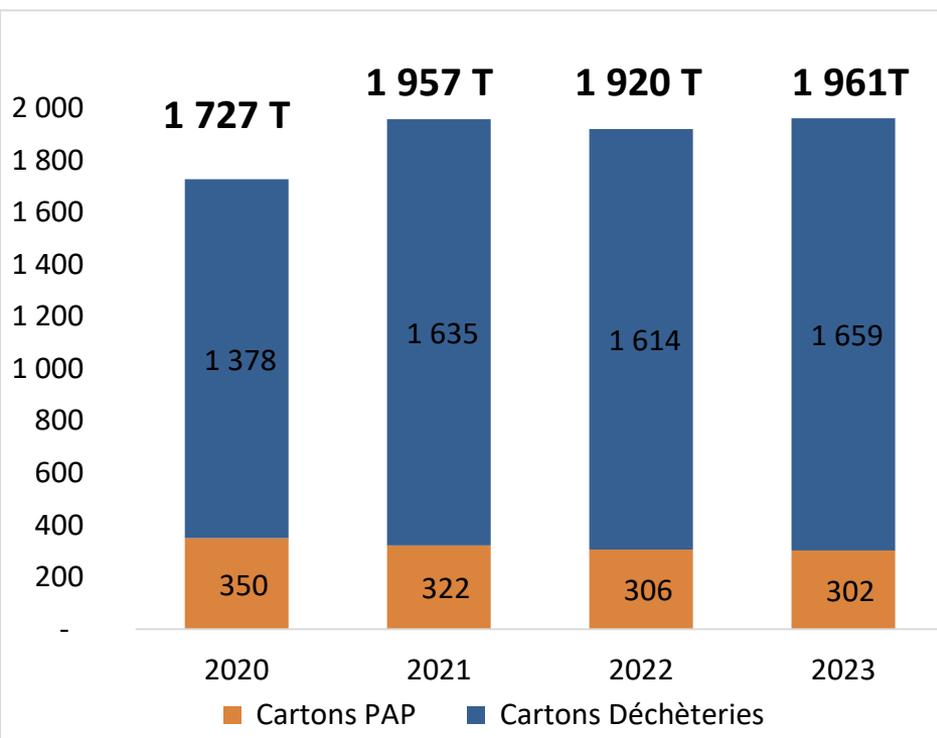
L'augmentation des tonnages en apport volontaire (+3%) n'a pas permis de compenser les baisses en déchèteries (-14%) et en porte à porte (-9%).

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 3 Collecte des déchets : bilan

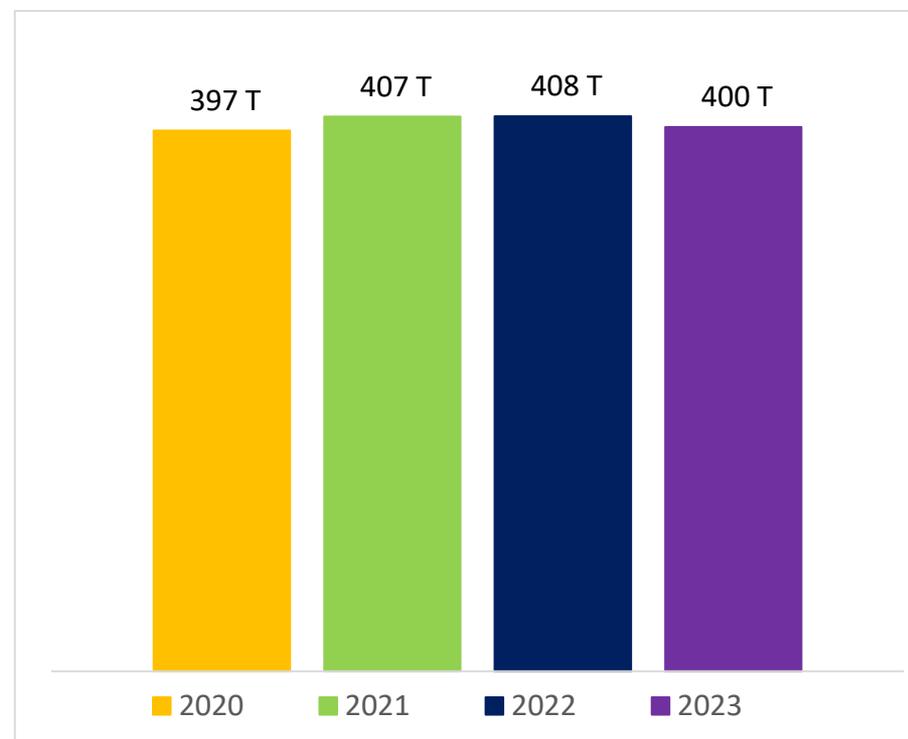
4-1 – Evolution des tonnages

4-1-5 – Evolution des tonnages cartons



Les tonnages collectés remontent légèrement et sont équivalents à ceux de 2021.

4-1-6 – Evolution des tonnages biodéchets



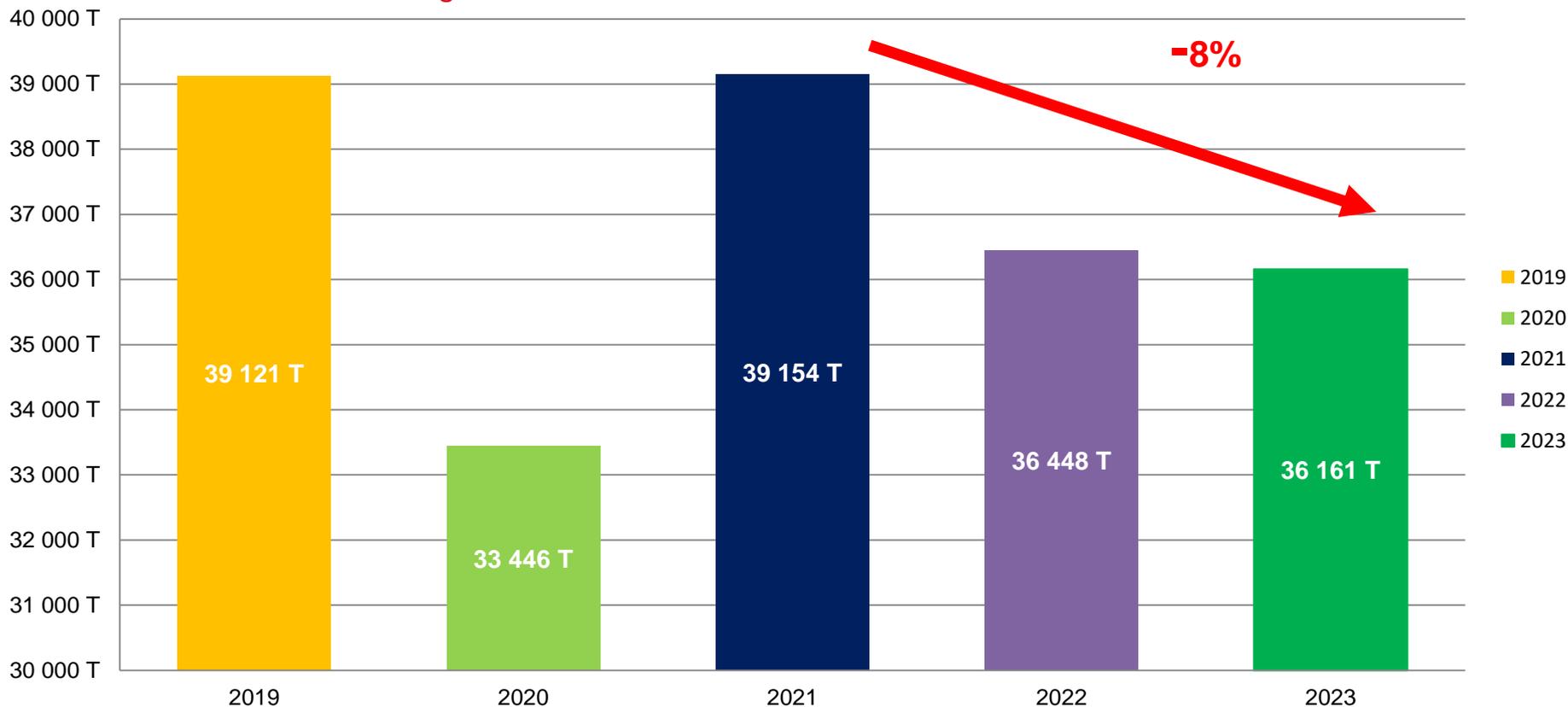
Les tonnages sont en légère baisse par rapport à 2022 : -2%.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-7 Evolution des tonnages déchèteries



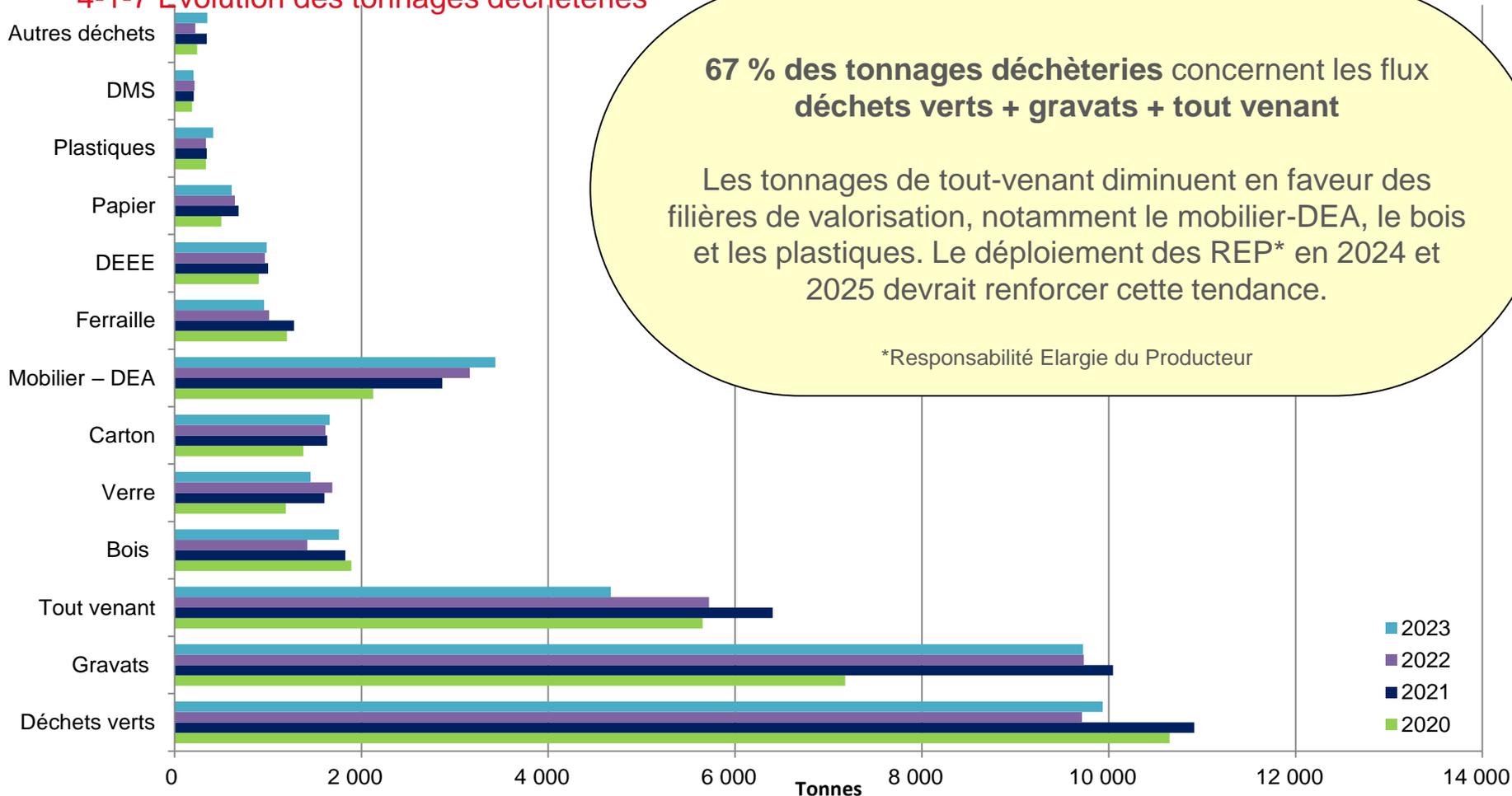
La baisse des apports en déchèteries amorcée en 2021 se stabilise, -8% depuis 2021.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-1-7 Evolution des tonnages déchèteries



67 % des tonnages déchèteries concernent les flux déchets verts + gravats + tout venant

Les tonnages de tout-venant diminuent en faveur des filières de valorisation, notamment le mobilier-DEA, le bois et les plastiques. Le déploiement des REP* en 2024 et 2025 devrait renforcer cette tendance.

*Responsabilité Elargie du Producteur

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

2011 : Mise en place de la redevance incitative

2017 : Mise en place des extensions de consignes de tri et de la nouvelle structure tarifaire

TONNAGES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2010-2023	Evolution 2022-2023
	Ordures ménagères	16 095	15 613	15 607	15 182	15 396	15 373	15 030	13 596	13 675	13 534	13 792	13 965	13 600	13 418	-17%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	6 450	6 314	6 415	6 359	6 271	6 059	6 128	6 506	6 675	6 660	6 365	6 511	6 400	6 151	-5%	-4%
Verre ²	3 325	3 336	3 321	3 383	3 381	3 473	3 559	3 748	3 913	4 044	4 208	4 350	4 348	4 162	25%	-4%
Biodéchets	513	505	498	476	474	463	481	489	477	461	397	407	407	400	-22%	-2%
Déchèteries	22 501	25 636	24 661	27 791	27 429	29 103	30 951	33 661	34 374	36 778	31 753	36 865	34 114	34 094	52%	0%
TOTAL DECHETS	48 884	51 404	50 502	53 190	52 951	54 470	56 150	58 000	59 114	61 477	56 515	62 099	58 869	58 224	19%	-1%
Total déchets HORS GRAVATS	42 720	44 296	43 706	45 798	45 587	47 140	48 166	49 663	50 828	52 924	49 337	52 054	49 135	48 499	14%	-1%

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP / ² yc tonnages déchèteries

Le tonnage total 2023 continue de baisser légèrement : **-1%** par rapport à 2022.

Cette baisse est observée sur l'ensemble des catégories de déchets. Toutefois, la baisse du tonnage « collecte sélective » (-4%) masque une tendance à la stabilisation des emballages (+0,8%), alors que la baisse des tonnages de papiers se poursuit (-14%).

Les tonnages en déchèteries restent stables, après une première année de baisse en 2022 depuis 2010 (hors année Covid).

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 4 Collecte des déchets : bilan

4-1 – Evolution des tonnages

4-2 Synthèse de l'évolution des tonnages et des ratios

En 2023, la production moyenne de déchets est de **592 kg par habitant**, soit **5% de plus qu'en 2010**.

NOTA :

- Ratios calculés à partir de la population municipale (habitants permanents) et des tonnages « hors gravats »
- Analyse des données à partir du rapport d'enquête de l'ADEME « **La collecte des déchets – Résultats 2021** » (édition juillet 2023)

RATIO kg/hab/an Population municipale INSEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2010-2023	Evolution 2022-2023
Ordures ménagères	185	177	174	167	167	166	161	145	144	142	143	144	139	137	-26%	-2%
Collecte sélective ¹ (hors verre)	74	71	71	70	68	65	66	69	70	70	66	67	65	63	-16%	-4%
Verre ²	38	38	37	37	37	37	38	40	41	42	44	45	44	42	11%	-5%
Biodéchets	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	-31%	-2%
Déchèteries ³	259	290	275	305	298	314	332	358	362	385	330	380	349	347	34%	-1%
Déchèteries HORS GRAVATS	188	210	199	224	218	235	247	269	275	296	255	276	249	248	32%	-1%
TOTAL DECHETS	563	582	562	583	576	588	603	617	623	644	587	640	602	592	5%	-2%
Total déchets HORS GRAVATS	492	501	487	502	496	509	517	528	536	555	512	536	503	493	0%	-2%

¹ collecte sélective = emballages + papiers (yc tonnages déchèteries) + cartons des professionnels collectés au PAP / ² yc tonnages déchèteries / 2 yc tonnages déchèteries / 3 hors tonnages verre et papiers

- Le ratio global « hors gravats » de la Roche-sur-Yon Agglomération (LRSYA) en 2023 est inférieur au ratio de l'enquête ADEME : 493 kg/hab contre 547 kg/hab ;
- Les principales différences portent sur les flux suivants :
 - Ordures ménagères : LRSYA = 137 kg/hab / Enquête ADEME 2021 = 246 kg/hab
 - Déchèteries « hors gravats » : LRSYA = 248 kg/hab / Enquête ADEME 2021 = 182 kg/hab

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 5 Traitement des déchets

5-1 – Sites de traitement

• **Centre de tri**

1 centre de tri pour les collectes sélectives, Zone des Ajoncs à La Ferrière (depuis le 1^{er} novembre 2016). Une fois triés, les emballages sont acheminés vers les différentes filières de recyclage.

• **Centre de transfert**

1 centre de transfert des ordures ménagères, Zone des Ajoncs à La Ferrière (depuis le 1^{er} novembre 2016). La majorité des ordures ménagères sont ensuite acheminées vers l'unité de valorisation énergétique et organique (Uvéor) de Saint Christophe de Ligneron.



- Centre de tri
- Uvéor
- Centre de transfert
- Unité de production de CSR
- Plateforme de compostage industrielle
- Plateforme de compostage de quartier
- Installation de stockage



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 5 Traitement des déchets

5-2 – Tonnages traités

La valorisation matière augmente légèrement par rapport à 2022 en raison de l'amélioration de la qualité du tri en déchèteries.

La valorisation organique diminue légèrement pour les ordures ménagères. Ces déchets sont traités de façon à extraire la partie organique, avant d'être enfouis ou incinérés. La valorisation organique des OMr est en légère baisse de 34% contre 39% en 2022.

Les tonnages éliminés sont en baisse en raison de la baisse des tonnages de tout-venant.

La valorisation énergétique progresse puisque les refus des unités de traitement (centre de tri et Uvéor*) sont désormais traités dans des unités de valorisation énergétique et de production de CSR*.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le rapport annuel 2023 de Trivalis.

*Uvéor = Unité de valorisation énergétique et organique

*CSR = Combustible Solide de Récupération

¹ collecte sélective = emballages + papiers et verre (yc tonnages déchèteries) - refus de tri ² hors verre et papiers + cartons des professionnels collectés au PAP
³ comprenant la collecte des biodéchets + évaluation des tonnages liés au compostage individuel et collectif
⁴ enfouissement

En tonnes	2020	2021	2022	2023
Valorisation matière ou recyclage				
Recyclage collecte sélective ¹	9 420	9 516	9 383	8 936
Valorisation matière déchèteries ²	15 469	19 447	18 699	19 471
Valorisation matière OMr (ferraille TMB)	92	93	80	116
Valorisation matière ou recyclage	24 981	29 056	28 163	28 523
Valorisation organique ou compostage				
Valorisation organique fermentescibles ³	1 307	1 355	1 385	1 423
Valorisation organique déchèteries	10 751	11 060	9 728	10 009
Valorisation compostage OMr (yc perte matière)	4 464	4 520	5 250	4 612
Valorisation organique ou compostage	16 522	16 935	16 362	16 044
Elimination (stockage)				
Ordures ménagères éliminés ⁴ et refus compostage	9 236	9 352	8 246	8 162
Tout venant	5 654	6 402	5 720	4 669
Refus de tri / matériaux déclassés	803	1 023		
Amiante	35	68	55	40
Déchets dangereux	195	211	218	207
Elimination (stockage)	15 923	17 056	14 238	13 079
Valorisation énergétique (UVE / CSR)				
Ordures ménagères			24	527
Refus de tri / matériaux déclassés			1 059	1 074
Valorisation énergétique (UVE / CSR)			1 083	1 601
TOTAL	57 425	63 046	59 847	59 247

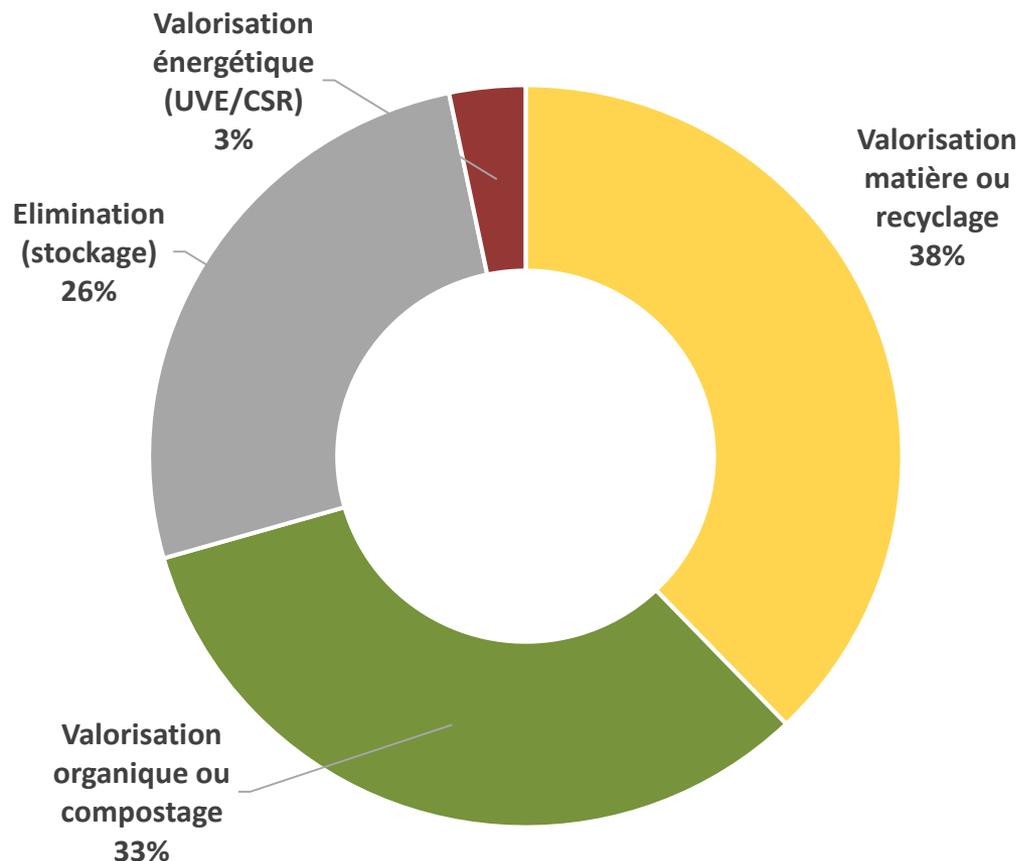
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 5 Traitement des déchets

5-3 – Performances de valorisation

En 2023 :
70,56 % de DECHETS
VALORISES*

**Données hors gravats, déchets dangereux, amiante et extincteurs*



POUR COMPARAISON :

- objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation globale pour 2020 et 65% pour 2025 ;
- 75% valorisés à l'échelle du département (donnée rapport annuel 2023 Trivalis).

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 6 Impact environnemental et sanitaire

Source : Bilan Carbone 2016 de La Roche-sur-Yon Agglomération

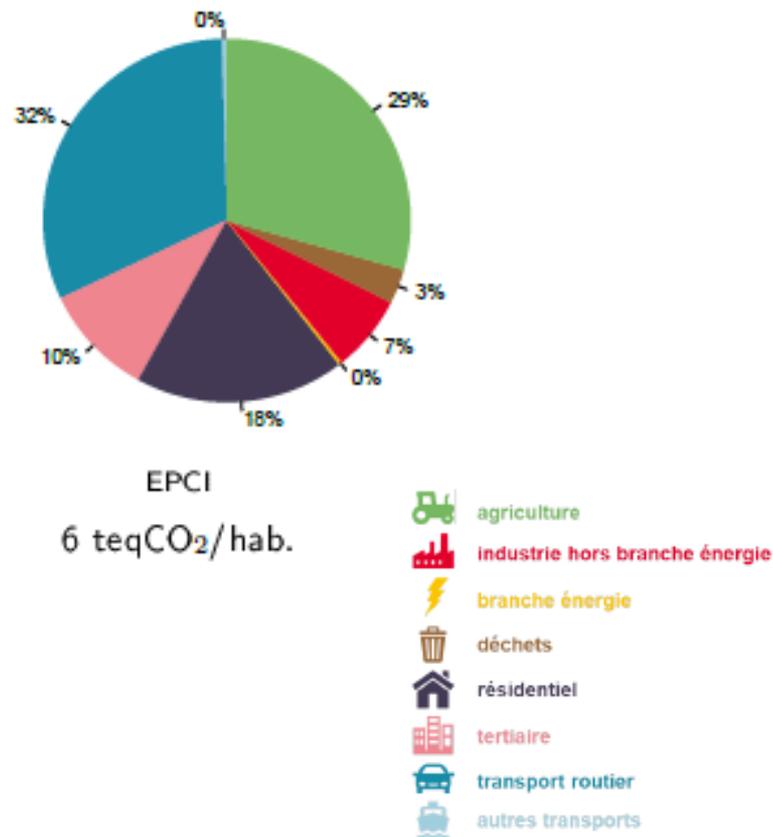
Les méthodes de calcul ayant évoluées, selon la source BASEMIS en 2016, les déchets représentent 3% **de l'ensemble des gaz à effet de serre** émis sur le territoire de l'Agglomération.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre "patrimoine et services" de La Roche-sur-Yon Agglomération a été actualisé en 2017 (données de 2016). Il a été comparé à celui de 2010 (établi sur les données de 2009).

Les services de collecte et de traitement des déchets représentent respectivement 2% et 19% des émissions engendrées par l'activité totale des services de l'Agglomération et de la ville de La Roche-sur-Yon.

Entre 2010 et 2016, le **Bilan Carbone® de la collecte s'est amélioré de 9 %** : la rationalisation des collectes et la mise en place des colonnes enterrées ont limité les km réalisés par les bennes à ordures ménagères.

Celui du **traitement s'est amélioré de 17 %** : durant cette période de 7 ans, de nouvelles filières de recyclage ont été créées et le compostage s'est développé.



Ces chiffres devraient évoluer à la baisse lors du prochain bilan, grâce à l'évolution de l'organisation de la collecte induisant la réduction du nombre de bennes à OM de 11 à 7 en 2017, l'optimisation des tournées de collecte des PAV depuis 2018 avec les sondes de télé-relève et le remplacement de 2 bennes de collecte diesel par des bennes GNV en 2019.

Chapitre 6 Impact environnemental et sanitaire

Focus sur la collecte en benne GNV

- ✓ Mise en circulation de 2 bennes en novembre 2019
- ✓ 18 tournées en benne GNV sur les 51 tournées hebdomadaires
 ⇒ soit un kilométrage hebdomadaire de 1100 km sur les 3100 km parcourues en moyenne
- ✓ Consommation réelle de 71kg/100 km contre 75 l/100kms pour une BOM gasoil
- ✓ AUTONOMIE D'UNE BENNE GNV = 230 km (contre 150 initialement prévus) permettant de réaliser 2 tournées (matin+ après-midi).

Les avantages : réduction de 3 types de pollution

Pollution atmosphérique	Diesel = 64 T de CO2/an GNV = 44 T de CO2/an	soit une baisse de 30%
Santé publique (particules fines = PM10)	Diesel = 2,4 kg de PM10/an GNV = 0,25 kg de PM10/an	soit une baisse de 95%.
Pollution sonore	Impact sonore du GNV réduit par 2 en comparaison avec une benne Diesel (ressenti des équipages)	



Chapitre 7 La relation aux usagers

7-1 La gestion administrative

Le logiciel ECOCITO est dédié à la gestion des services de pré-collecte, de collecte et de facturation des déchets ménagers.



Un module gestionnaire permet la gestion des dossiers des comptes usagers :

- Dossier administratif de l'utilisateur
- Gestion des demandes des usagers

Dans ce module, la base de données fait le lien entre les remontées techniques de collecte, les dossiers administratifs des usagers et la facturation de la redevance.

La maîtrise et la fiabilité de cette base sont les garanties indispensables à une facturation juste à l'utilisateur. **Elles permettent en outre de sécuriser la facturation et d'assurer un bon recouvrement, supérieur à 97,57% sur les deux dernières campagnes de facturation visibles à 1 an (2020).**

➤ **Nombre de factures des campagnes réalisées en 2023 :**

	Nb de factures
Facturation avril 2022 pour la période 2 ^{ème} semestre 2022	39 284
Facturation septembre 2023 pour le 1 ^{er} semestre 2023	39 325

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

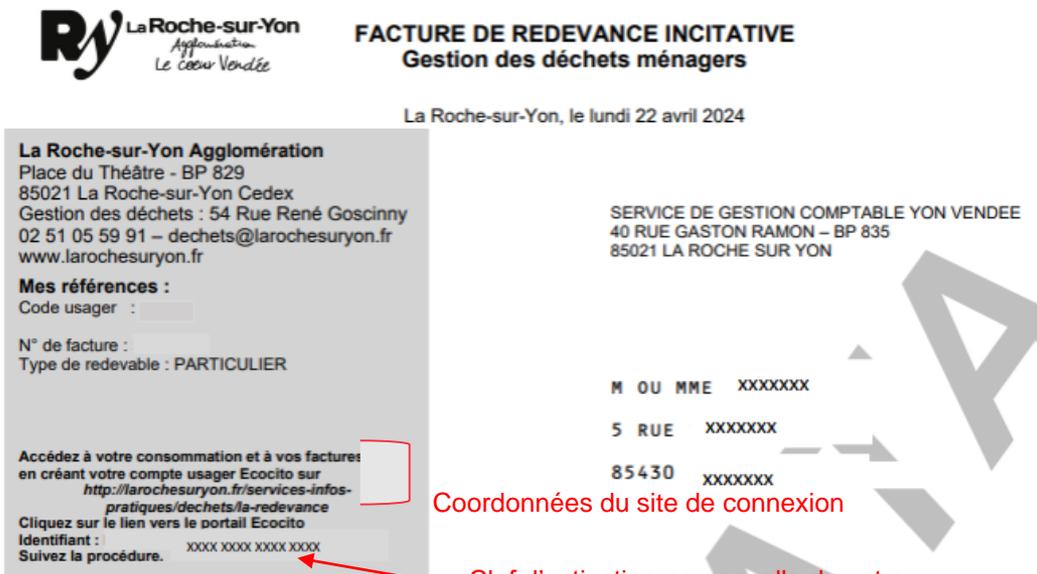
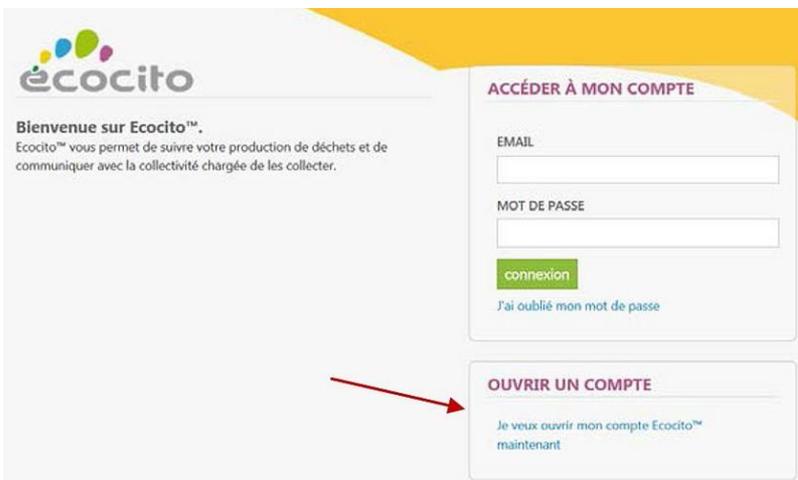
Chapitre 7 La relation aux usagers

7-2 Les moyens d'information

➤ **Le module Ecocito**

Un **portail usager** permet à chaque usager du service d'accéder aux informations administratives de son compte.

Ce portail est accessible par internet depuis le site de La Roche-sur-Yon Agglomération grâce à des codes identifiants uniques indiqués sur l'entête de la facture.



Ce portail permet aux usagers de :

- vérifier les coordonnées de leur compte
- vérifier les références du bac
- consulter les présentations de bac ou dépôts dans les colonnes à contrôle d'accès
- consulter les factures de redevance

Chapitre 7 La relation aux usagers

7-2 Les moyens d'information

- **Focus sur la gestion des appels post-facturation**

En 2023, 251 appels ont été reçus au moment de la campagne d'avril et 357 pour celle de septembre, soit un total de **608** appels. Les appels post facturation de 2023 représentent 1,55 % des factures émises.

- **Focus sur la gestion des réclamations et informations de collecte**

Toutes les réclamations et informations de collecte sont enregistrées et traitées : **1 913** pour cette année 2023.

Plus de **55%** de ces réclamations sont liées à des travaux et des rues inaccessibles perturbant la circulation des bennes et **23%** correspondent à des demandes de mise en service.



Une ligne dédiée
02.51.05.59.91

Une unité de 3 personnes
répond aux questions des
usagers, du lundi au
vendredi

	Collecte porte à porte	Collecte apport volontaire
2023	81 soit 1 réclamation tous les 11 361 bacs collectés	47 colonnes pleines pour 12 009 colonnes collectées
2022	97 soit 1 réclamation tous les 8 421 bacs collectés	30 colonnes pleines pour 12 487 colonnes collectées
2021	145 soit 1 réclamations tous les 5255 bacs collectés	21 colonnes pleines sur 12 136 colonnes collectées
2020	127 soit 1 réclamation tous les 5 986 bacs collectés	39 colonnes pleines sur 12 998 colonnes collectées
2019	159 soit 1 réclamation tous les 4 612 bacs collecté	21 colonnes pleines pour 11 937 colonnes collectées
2018	185 soit 1 réclamation tous les 4 142 bacs collectés	20 colonnes pleines sur 13 283 colonnes collectées

Chapitre 7 La relation aux usagers

7-2 Les moyens d'information

➤ L'accueil physique

Suite à la crise sanitaire, la prise de rendez-vous est obligatoire avant de venir au siège de l'Agglomération.

Les usagers peuvent se présenter au siège de l'Agglomération pour :

- le conseil et l'accompagnement à l'utilisation du service
- la délivrance de badges et cartes pour utiliser les colonnes avec contrôle d'accès
- la remise de sacs jaunes et d'un mémo tri
- la distribution d'un emballage réglementaire pour les dépôts d'amiante

➤ Le site internet www.larochesuryon.fr

Les usagers retrouvent les informations relatives à l'organisation du service :

- le calendrier des jours de collecte
- la procédure pour le changement de bacs
- le fonctionnement des colonnes enterrées
- la carte des points d'apports volontaires, site de compostage collectif et déchèteries
- les tarifs de la redevance
- des formulaires sont accessibles en téléprocédure via la GRC pour permettre aux usagers d'entrer en contact avec le service pour diverses thématiques détaillées ci-après.

On observe :

- ❖ un changement de comportement des usagers demandeurs d'information
- ❖ une hausse des télé-procédures et des mails.

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 7 La relation aux usagers

7-3 La gestion courante des comptes usagers

➤ **Les télé-procédures** **+ 83%**

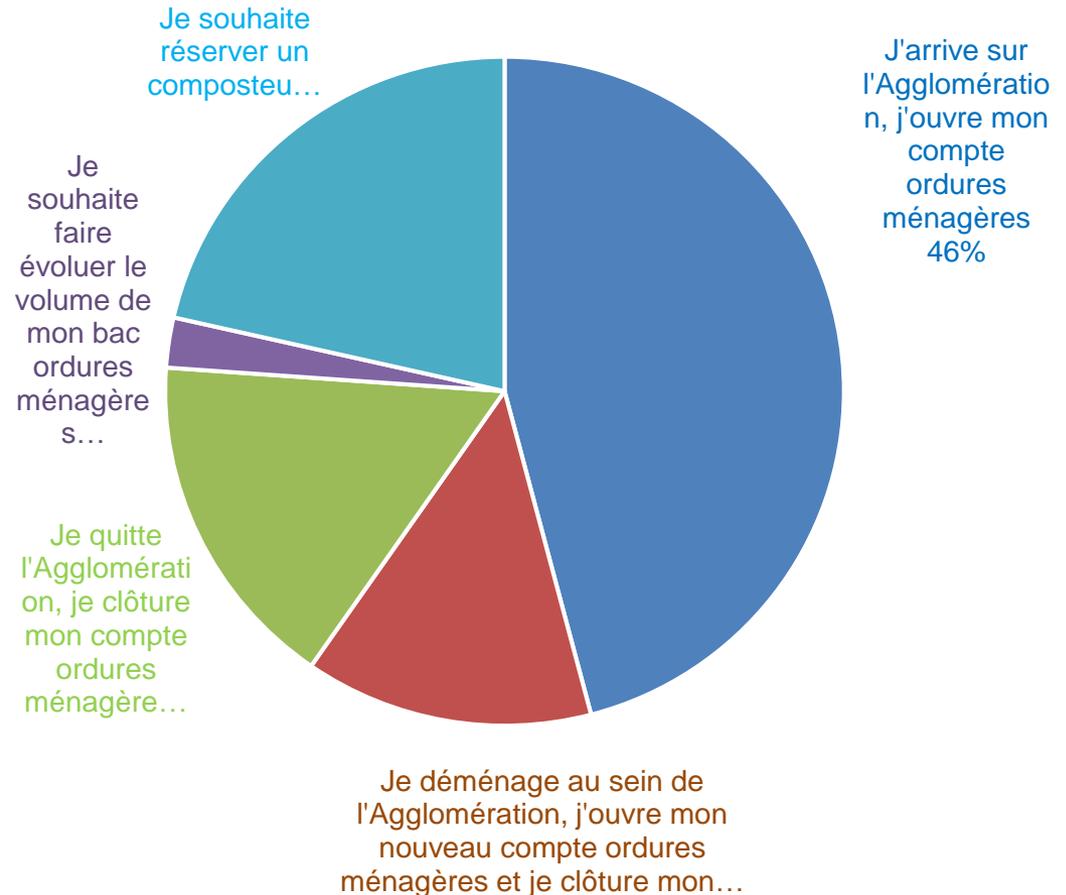
La gestion courante en liaison avec le fonctionnement du service (déménagement, emménagement, bac, composteur...) est assurée via la GRU (Gestion Relation Usager). Depuis le site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération, les usagers peuvent gérer leurs démarches à partir de formulaires dédiés.

4 483 formulaires ont été générées en 2023 (contre 2 225 en 2022, 1192 en 2021 et 982 en 2020)

➤ **Gestion des mails**

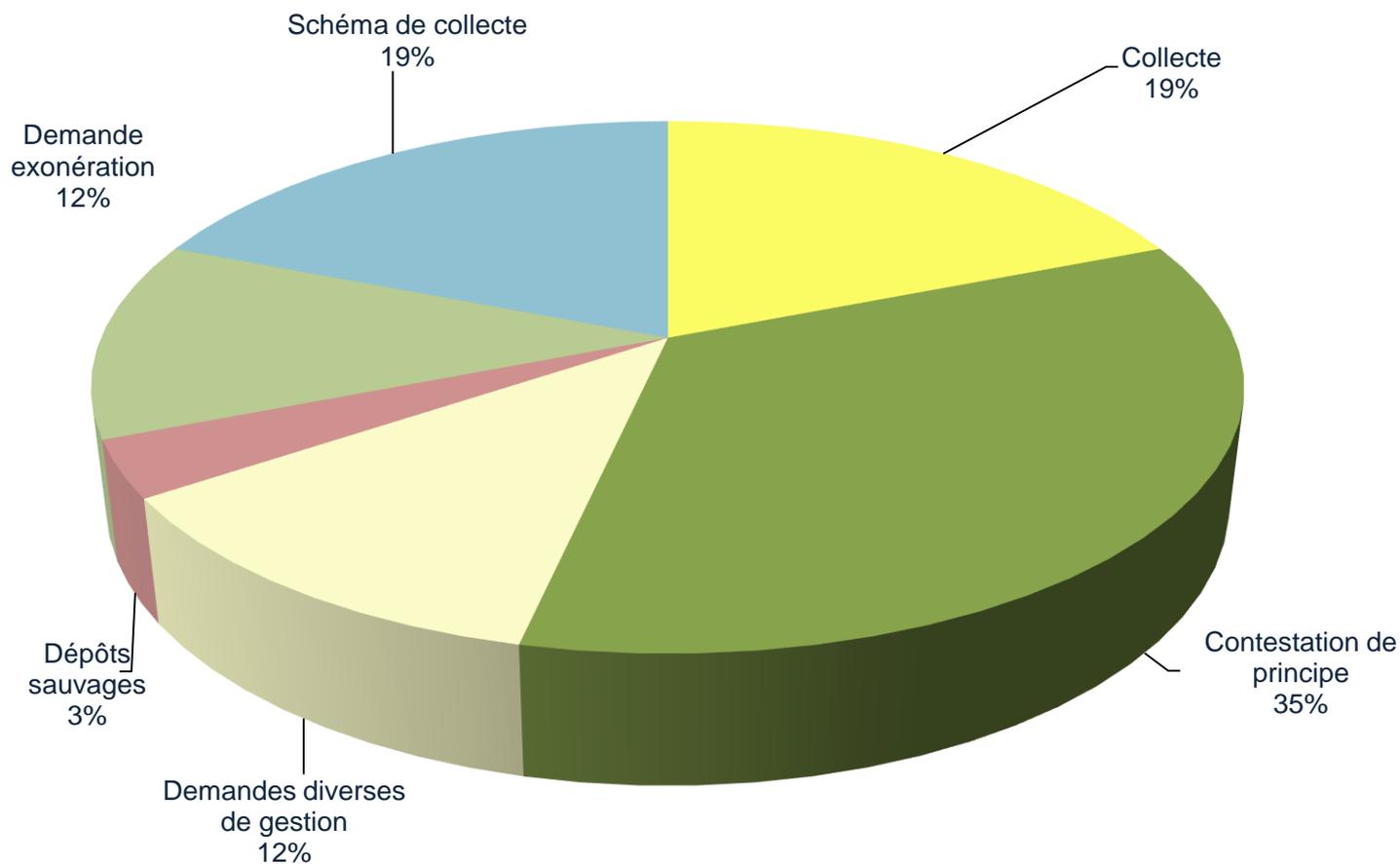
Pour la gestion courante de leur dossier, les usagers peuvent également adresser un mail à dechets@larochesuryon.fr

Le service a ainsi traité une moyenne mensuelle de **886 mails** de gestion courante (contre 583 en 2022, 525 en 2021 et 230 en 2020).



Chapitre 7 La relation aux usagers

7-4 – Le traitement des demandes particulières



56 courriers et mails de demandes particulières ont été reçus, ce qui représente 0,07% des factures adressées aux usagers.

Les réponses aux courriers des usagers sont générées depuis le portail ECOCITO ce qui permet un historique de la relation avec l'utilisateur.

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 8 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8-1 – Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATAIRE	NATURE DE LA PRESTATION	DUREE	ECHÉANCE	MONTANT ANNUEL DE LA PRESTATION 2022	MONTANT ANNUEL DE LA PRESTATION 2023	EVOLUTION 2022-2023
COVED	COLLECTE DECHETS MENAGERS	5 ans + 2 fois 1 an	31/12/23	3 188 385 €	3 345 897€	4,94 %
BRANGEON	ACCUEIL DU PUBLIC, GESTION DES FLUX, ENTRETIEN DANS LES 6 DECHETERIES	1 an + 1 fois 1 an	31/12/24	757 290 € <small>Prestataire Véolia</small>	958 543€	26,58 %
PTL	FOURNITURE SACS JAUNES	1 an + 3 fois 1 an	28/12/24	133 168 €	168 744 €	26,72 %
TRAIT DUNION	DISTRIBUTIONS SACS JAUNES	1 an + 3 fois 1 an	27/12/24	82 658 €	97 674 €	18,17 %
VEOLIA GRANDJOUAN	MAINTENANCE ET FOURNITURE DES BACS	5 ans + 2 fois 1 an	01/10/23	81 765 € 78 916 €	91 937 € 157 544 €	12,44 % 99,64 %
TRAIT D UNION	COLLECTE DU PAPIER DES PROFESSIONNELS	5 ans + 2 fois 1 an	31/12/23	38 790 €	35 881 €	-7,5 %
SULO	MAINTENANCES DES COLONNES ENTERREES	1 an + 2 fois 1 an	27/05/24	68 892 €	63 852 €	-7,32 %

PARTIE 2 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-1 – Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES 11 164 332 €	RECETTES 14 162 201 €
<i>Opérations réelles :</i>		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	5 236 873 €	Chapitre 002 : Résultat reporté de fonctionnement 3 093 507 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	390 945 €	Chapitre 70 : Produits divers (redevance incitative + vente de composteurs + professionnels en déchèteries) 10 523 348 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (Trivalis + créances éteintes + non valeurs)	4 870 834 €	Chapitre 74 : Subventions reçues 17 639 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (annulation de titres)	35 000 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 84 605 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	62 212 €	Chapitre 77 : Autres produits de gestion courante(régularisation cotisation Trivalis + recouvrement de créances et régularisation de charges constatées) 252 177 €
		Chapitre 78 : Reprises sur provisions et amortissements 49 883 €
<i>Opérations d'ordre :</i>	568 468 €	<i>Opérations d'ordre :</i> 141 042 €
Chapitre 042 : Amortissements des biens acquis Source : compte administratif		Chapitre 042 : Amortissement des subventions reçues

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
Chapitre 9 Budget coût du service et financement
9-1 – Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES 675 428 €		RECETTES 4 184 731 €
<i>Opérations réelles :</i>			
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	12 584 €	Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté	3 564 850 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bien mobiliers, terrains...)	515 784 €	Chapitre 10 : FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé	50 413 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux)	6 018 €	Chapitre 16 : Subventions d'investissement	0€
		Chapitre 27 : Immobilisation en cours	1 000 €
<i>Opérations d'ordre :</i>		<i>Opérations d'ordre :</i>	
Chapitre 040 : Amortissements des subventions reçues	141 042 €	Chapitre 040 : Amortissements	568 468 €
		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0 €

Source : compte administratif

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement représentent 10,596 M€. Elles sont constituées principalement des charges à caractère général (5,24 M€) des frais personnel (391 K€), des autres charges de gestion courante (4,871 M€). Pour 2023, elles sont en augmentation de 9 %.

En section d'investissement, les dépenses réelles représentent 534 € K€, elles concernent : l'acquisition, l'installation des points d'apports volontaires et colonnes enterrées (313 K€), le renouvellement du parc de bacs roulants (168 K€), les travaux récurrents des déchèteries (47 K€),

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-2 – Le coût aidé du service public

Le service déchets ménagers de l'agglomération, accompagné par l'Ademe et un cabinet d'étude et de conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, a créé en 2017 sa matrice des coûts COMPTA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets.

On distingue :

- ❖ **Le coût technique** correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers). Ce coût, exprimé en euros par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.
- ❖ **Le coût aidé** correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco organismes et les aides publiques.
Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Il est bien souvent exprimé en euros par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer.

Affiché en euros par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de les mettre en perspective.

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-2 – Le coût aidé du service public

	Euros 2023	Euros/habitant 2023	Variation n/n-1	Euros 2022	Euros/habitant 2022	Euros/habitant 2021	Euros/habitant 2020	Euros/habitant 2019	Euros/habitant 2018
Coût aidé HT	9 765 567 €	99,40 €	8,54%	8 997 152 €	92,00 €	91,17 €	87,63 €	77,67 €	82,14 €
Coût aidé TTC	10 547 345 €	107,30 €	8,48%	9 723 207 €	99,50 €	98,90 €	95,49 €	85,21 €	89,84 €
Niveau de financement dont :	10 425 942 €	106,10 €	6,61%	9 779 214 €	100,00 €	96,10 €	98,96 €	97,16 €	109,64 €
<i>Redevance incitative</i>	10 284 857 €	104,60 €	7,01%	9 611 341 €	98,30 €	94,55 €	97,38 €	95,20 €	107,72 €
<i>Facturations spéciales</i>	141 085 €	1,40 €	-15,96%	167 873 €	1,70 €	1,55 €	1,58 €	1,96 €	1,92 €
Ecart entre coût TTC et financement	- 121 403 €	- 1,20 €		56 007 €	0,50 €	- 2,80 €	3,47 €	11,95 €	19,80 €
Ecart entre coût et financement en %	-1%			1%		-3%	4%	14%	22%

En 2023, le coût global par habitant de la gestion des déchets s'élève à 99,40 €HT. Il est inférieur au coût national médian pour le milieu considéré (mixte urbain) qui est de 100 €HT/habitant (Référentiel national ADEME données 2020 – Edition janvier 2023).

L'augmentation de 7,4 €/hab entre 2022 et 2023 est principalement liée :

- à la hausse des coûts d'exploitation des déchèteries
- à la hausse des coûts de traitement des refus de tri et des flux des déchèteries (ex : +20% pour le tout-venant, +9% pour le bois...)

Ces augmentations ont été atténuées par une légère baisse des tonnages et un meilleur tri permettant d'envoyer les déchets vers des filières de valorisation moins coûteuses.

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

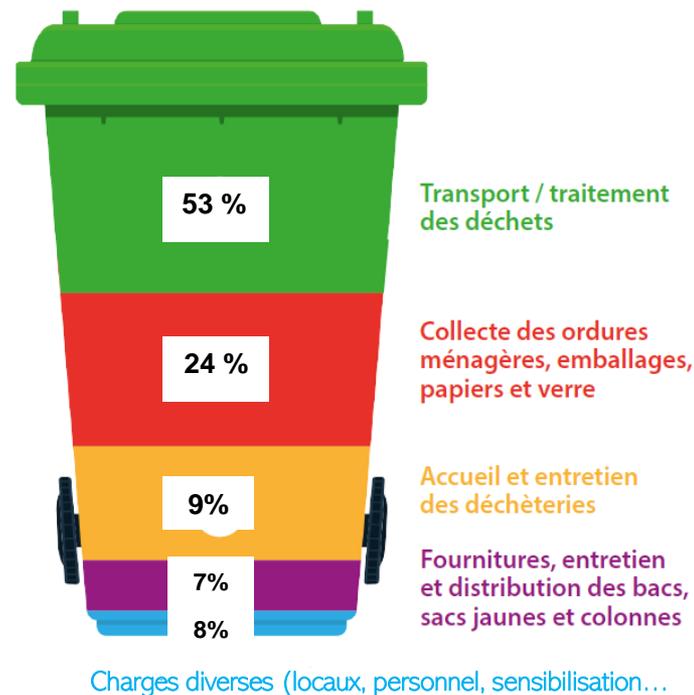
Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-3 – Le financement du service public

Le service est financé auprès des usagers par une **Redevance Incitative**. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

STRUCTURE DU TARIF DE REDEVANCE INCITATIVE

PART FIXE (abonnement)	PART VARIABLE
La fourniture de bac et la collecte des ordures ménagères sur la base de 9 levées de bac par semestre (ou 26 dépôts pour les usagers desservis par les colonnes enterrées)	Pour chaque levée de bacs au-delà des 9 levées semestrielles (ou pour chaque dépôt au-delà des 26 dépôts semestriels)
La fourniture des sacs jaunes et la collecte des emballages	
L'entretien et le vidage des colonnes aériennes et enterrées	
La gestion des 6 déchèteries	
Les charges de personnel	
Le traitement de tous les déchets (y compris ceux collectés par le réseau des déchèteries)	



PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-3 – Le financement du service public

Les tarifs de la redevance sont fixés annuellement par délibération du Conseil d'agglomération. Les tarifs 2023 ont été votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 15/12/22, avec une hausse de 7,7%.

Collecte en porte à porte pour tous les usagers : particuliers, résidences collectives, professionnels, administrations.

Ordures Ménagères		
Volume de bac en L	Part fixe minimum (9 levées)	Coût à la collecte supplémentaire
120	84,45 €	3,77 €
180	110,40 €	5,49 €
240	137,45 €	7,32 €
340	171,15 €	10,55 €
660	265,50 €	19,82 €

Collecte en point d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les particuliers et les professionnels petits producteurs

	Part fixe semestrielle)	Dépôts intégrés	Coût au dépôt supplémentaire
Colonnes petit tambour	51,90 €	26	0,83 €

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-3 – Le financement du service public

➤ Collectes spécifiques réservées aux professionnels, administrations, résidences collectives, selon les cas

Collecte en bac en porte à porte du papier, du verre et des biodéchets

Type de service spécifique	Forfait semestriel d'accès au service par bac	Coût au litre collecté
bac emballages	41,95 €	0,019 €
bac verre	41,95 €	0,019 €
bac papier	41,95 €	0,019 €
bac biodéchets	70,10 €	0,028 €

Collecte hebdomadaire supplémentaire en porte à porte des cartons, papiers de bureau et ordures ménagères

- forfait semestriel d'accès au service par site :	194,85 €
▪ <i>collecte des papiers des professionnels</i>	
- volume du contenant x 0,019 €/litre x nombre de contenants soit	
par contenant 25 L	0,48 €
par contenant 50 L	0,95 €
▪ <i>collecte hebdomadaire supplémentaire des ordures ménagères</i>	
- forfait semestriel d'accès au service par site :	268,30 €

Collecte en point d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les particuliers et les professionnels gros producteurs

Part fixe semestrielle	Nombre de dépôts intégrés	Coût au dépôt supplémentaire
139,70 €	9	2,27 €

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-3 – Le financement du service public

Tarifs des dépôts en déchèteries par les professionnels

Type de déchet	Montant
Tout venant	37,70 € /m3
Déchets verts	10,80 € /m3
Bois	16,20 € /m3
Gravats	27,00 € /m3

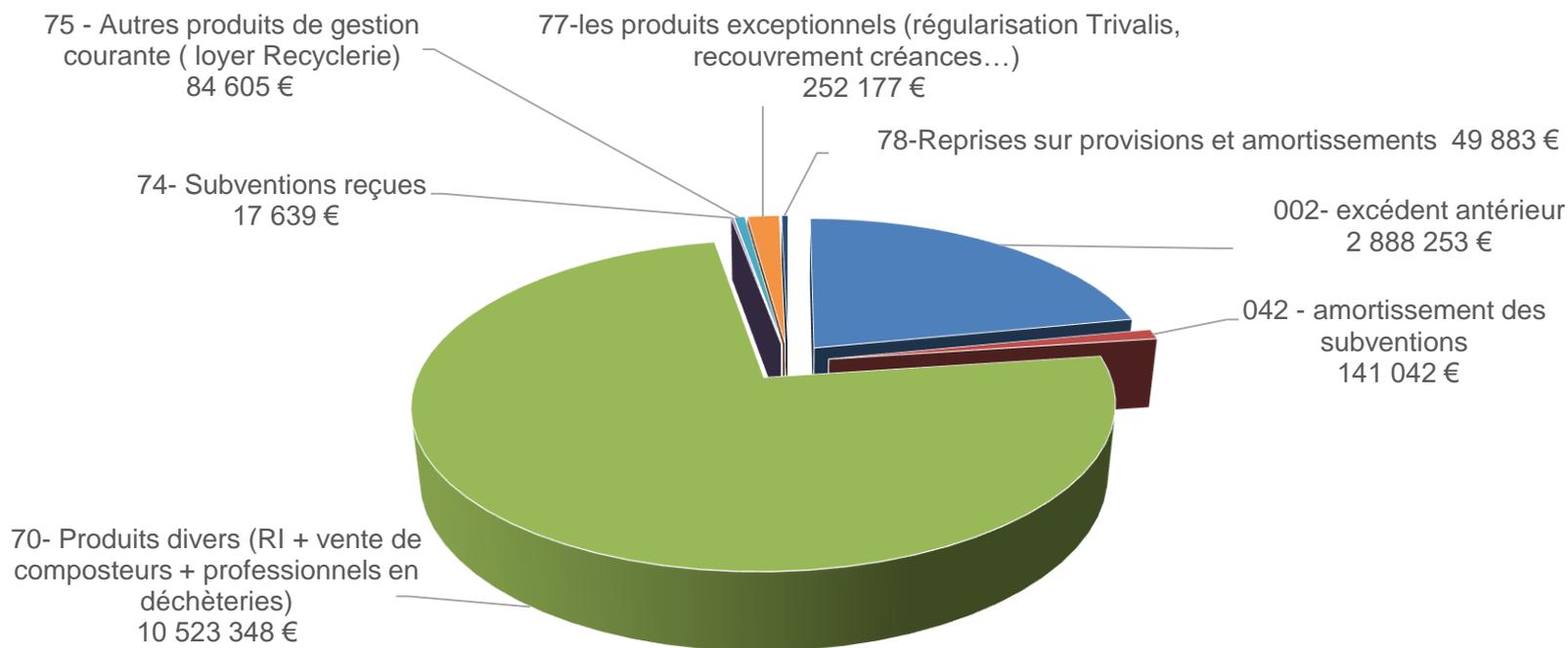
Autres tarifs :

Prestation/Fourniture	Unité/Intervention	Montant
Composteur 400 L	Unité	15.00 €
Composteur 600 L	Unité	23.00 €
Verrou sur bac	Unité	34.80 €
Changement de volume de bac	Intervention	18.70 €



Chapitre 9 Budget coût du service et financement

9-3 – Le financement du service public



Outre la redevance incitative, le service est également financé par :

- la facturation des professionnels liée aux collectes spécifiques (biodéchets, cartons, verre, papiers) et aux dépôts en déchèteries,
- les produits exceptionnels liés au recouvrement et à la régularisation de la contribution Trivalis.

L'équilibre du budget du service est obligatoire à partir du moment où il est financé par la redevance. En effet, le service revêt alors le caractère de Service Public Industriel et Commercial.

CONCLUSIONS 2023

- Des tonnages 2023 toujours en baisse
- Augmentation de la grille tarifaire en 2023 de +7,7% (pour mémoire baisse tarifaire de 15% sur l'ensemble des forfaits de collecte en 2019)
- Consultations pour le renouvellement des marchés de collecte et prestations associées, attribution et préparation pour mise en œuvre du nouveau schéma
- Mise en œuvre d'un plan de communication pour la mise en œuvre du nouveau schéma directeur déchets
- Renouvellement des colonnes enterrées
- Choix du mode de gestion de la Recyclerie Cœur Vendée, avec les Communautés de Communes Vie et Boulogne et du Pays des Achards et attribution de la DSP
- Travail pour la mise en place de nouvelles REP
- En lien avec le nouveau schéma directeur, définition de la grille tarifaire 2024 et mise à jour du règlement de collecte
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries et lancement des études

PERSPECTIVES 2024

- Mise en place du nouveau schéma directeur déchets à compter du 1^{er} janvier 2024 sur les axes suivants :
 - réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages pour les usagers en habitat individuel (collecte 1 semaine sur 2),
 - renforcement du déploiement de solutions pour mieux trier à la source les biodéchets,
 - renforcement du contrôle d'accès en déchèteries (même si ce sujet a peu de répercussions sur le présent marché)
- Développement du logiciel de gestion de la redevance et de la base des données dans le cadre de la préparation du nouveau schéma directeur déchets
- Lancement des travaux d'aménagement et mise en place d'un système de contrôle d'accès aux déchèteries de l'agglomération
- Démarrage du contrat de DSP de la Recyclerie Cœur Vendée pour une durée de 5 ans
- Consultation pour la fourniture des bornes, barrières, badges et logiciel de contrôle d'accès
- Renouvellement des marchés d'exploitation des déchèteries, de fourniture et distribution des sacs jaunes